

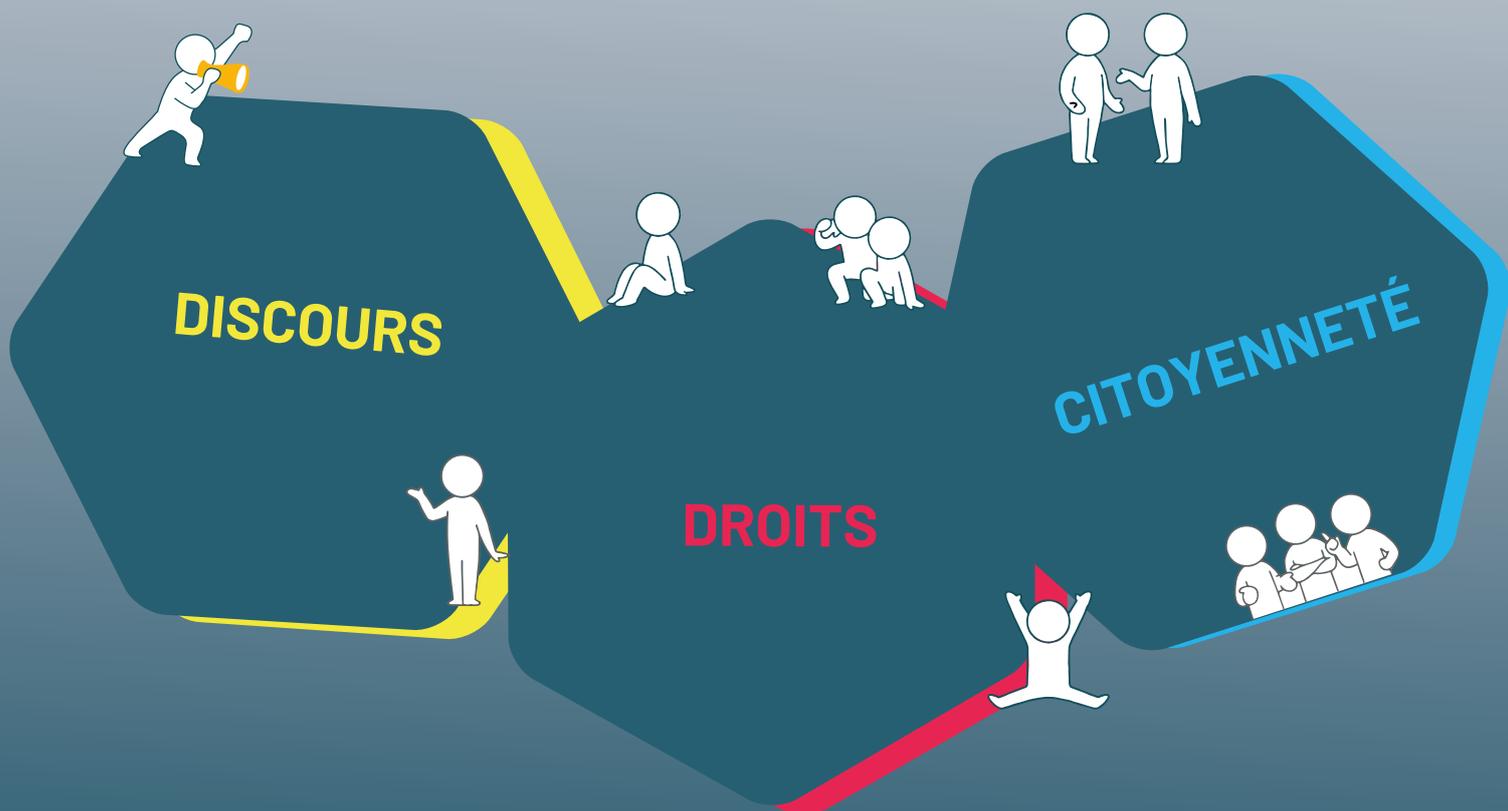


ANVITA

ASSOCIATION NATIONALE
DES VILLES ET TERRITOIRES ACCUEILLANTS

POUR UNE FRANCE ACCUEILLANTE

2024



*Des territoires engagés
pour inspirer des politiques locales !*

contact@anvita.fr - <https://anvita.fr>



Jeanne Barseghian,

Co-présidente de l'ANVITA, Maire de Strasbourg



Damien Carême,

Co-président de l'ANVITA, Député européen

“ **L’année 2023 et l’année 2024 en cours, de nombreuses collectivités territoriales ont redoublé d’efforts pour l’hébergement d’urgence en France.**

Les différents échelons territoriaux volontaristes ont regorgé d’innovation pour faire face au nombre croissant de personnes à la rue, laissées sans solution par l’État compétent. Avec plusieurs Villes, nous avons finalement décidé de lancer une action juridique collective « l’Ultime recours des Villes » pour non seulement montrer les moyens sans précédents déployés, bien au-delà de notre cœur de compétence, mais surtout pour dénoncer le problème systémique de l’hébergement d’urgence en France.

Nous, collectivités territoriales, sommes également force de proposition pour trouver des solutions pour des sorties positives de ces personnes en situation de vulnérabilité, et nous réitérons notre volonté de travailler de concert avec l’État, et les autres parties prenantes afin d’offrir une réponse digne et adaptée aux situations et aux souhaits des personnes.

Nos élu-es et nos agent-es territoriaux ont multiplié les actions sur tous les pans de l’inclusion des publics en situation de précarité, dont les publics exilés, et cherchant chaque fois plus à prendre en compte l’expertise des premier-es concerné-es.

Nous sommes fièr-es que ce guide puisse illustrer, à travers tout ce qui est mis en œuvre, notre volonté d’accueil inconditionnel ! ”

“ **L’échelle locale est aujourd’hui un espoir face à des politiques nationales et européennes désastreuses.**

Les collectivités se sont fortement mobilisées contre le projet de loi « pour contrôler l’immigration , améliorer l’intégration » en France, qui étaient un non-sens face aux besoins des territoires. Même une fois votée, nous avons poursuivi nos efforts au Conseil Constitutionnel, et nous sommes fièr-es que la préférence nationale soit et reste anticonstitutionnelle !

En Europe, le Pacte Asile et Migration voté il y a peu est la démonstration d’un renoncement aux valeurs humanistes, pourtant fondatrices de notre société européenne. Nous sommes nombreux, acteurs locaux en première ligne de l’accueil des personnes en recherche de refuge, à avoir alerté sur les effets délétères d’une plus grande sécurisation des frontières de l’UE. Ce fut le cas en juin 2023 où, à travers l’Alliance Migrations, l’ANVITA a porté [un manifeste européen](#).

Les réalités des territoires sont niées, au profit des discours xénophobes et de haine envers l’autre. Cette rhétorique originaire de l’extrême-droite est aujourd’hui incarnée par de nombreux groupuscules partout sur les territoires. Et cela a pu se traduire en menaces et en actes de violence, Callac et Saint-Brévin pour les plus connus.

Aujourd’hui, et notamment à travers ce guide, nous nous inspirons du local pour dire qu’un accueil digne des personnes en quête de refuge est possible ! ”



Annuellement, le guide ANVITA « Pour une France accueillante » a pour objectif de retracer les pratiques inspirantes de ses membres en matière d'accueil inconditionnel. L'ANVITA parle de « pratiques inspirantes » plutôt que de « bonnes pratiques ». En effet, ces pratiques perfectibles ont vocation à inspirer les autres territoires par leurs réussites, mais aussi parfois par les difficultés rencontrées. Ce guide se veut représentatif de la diversité de ses territoires membres, sans pour autant viser à l'exhaustivité. Enfin, il met en valeur des pratiques de collectivités hors réseau, d'associations et d'organismes œuvrant en ce sens. La période de collecte est de janvier 2023 à avril 2024.



Ce guide s'adresse à de nombreux publics : aux collectivités adhérentes pour une meilleure interconnaissance ; à d'autres collectivités cherchant des inspirations ; à des acteurs locaux voulant être force de proposition auprès de leur collectivité ou toute autre personne intéressée par les territoires accueillants. De par son approche globale, ce guide souhaite modestement servir tant à une collectivité au début de sa réflexion autour de l'hospitalité qu'à une collectivité qui serait déjà engagée dans la démarche et chercherait à l'approfondir. Cette approche globale est notre principale recommandation : même s'il est possible de piocher au sein de ce recueil, il est à noter que les actions présentées ont un sens et un impact fort lorsqu'elles sont menées conjointement.



L'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants est un réseau de Communes, d'Intercommunalités, de Départements, de Régions et d'élu-es engagé-es pour un accueil inconditionnel et digne en France. Fondée en 2018, elle compte, en mai 2024, 86 collectivités et plus d'une cinquantaine d'élu-es à titre individuel. Elle œuvre à créer des espaces d'échange de pratiques inspirantes et de mobilisation politique pour traduire l'accueil inconditionnel dans la mise en œuvre des politiques nationales, en faisant participer les acteurs locaux, en première ligne de l'accueil et de l'intégration.

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



Les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) sont des objectifs établis dans un cadre onusien pour la période 2015 - 2030. Ils furent pensés par les États pour les États. Les collectivités locales à travers le monde s'en sont emparés et en ont fait des rapports (Voluntary Local Report) auprès de l'ONU. Lors de la dernière session de bilan intermédiaire en mai 2022, certaines délégations d'États s'y sont rendues avec des représentant-es de collectivités. Ce guide montre donc toutes les actions des collectivités s'inscrivant dans la réalisation des objectifs internationaux. Cette année, la lutte contre le changement climatique ainsi que la défense des droits des femmes et personnes LGBTQIA+ dans la migration sont deux ODD mis en avant dans ce rapport.

L'ANVITA en chiffres

56
ÉLU.ES

+15
MEMBRES

+500
PRATIQUES
2023
COLLECTÉES

6 ANS

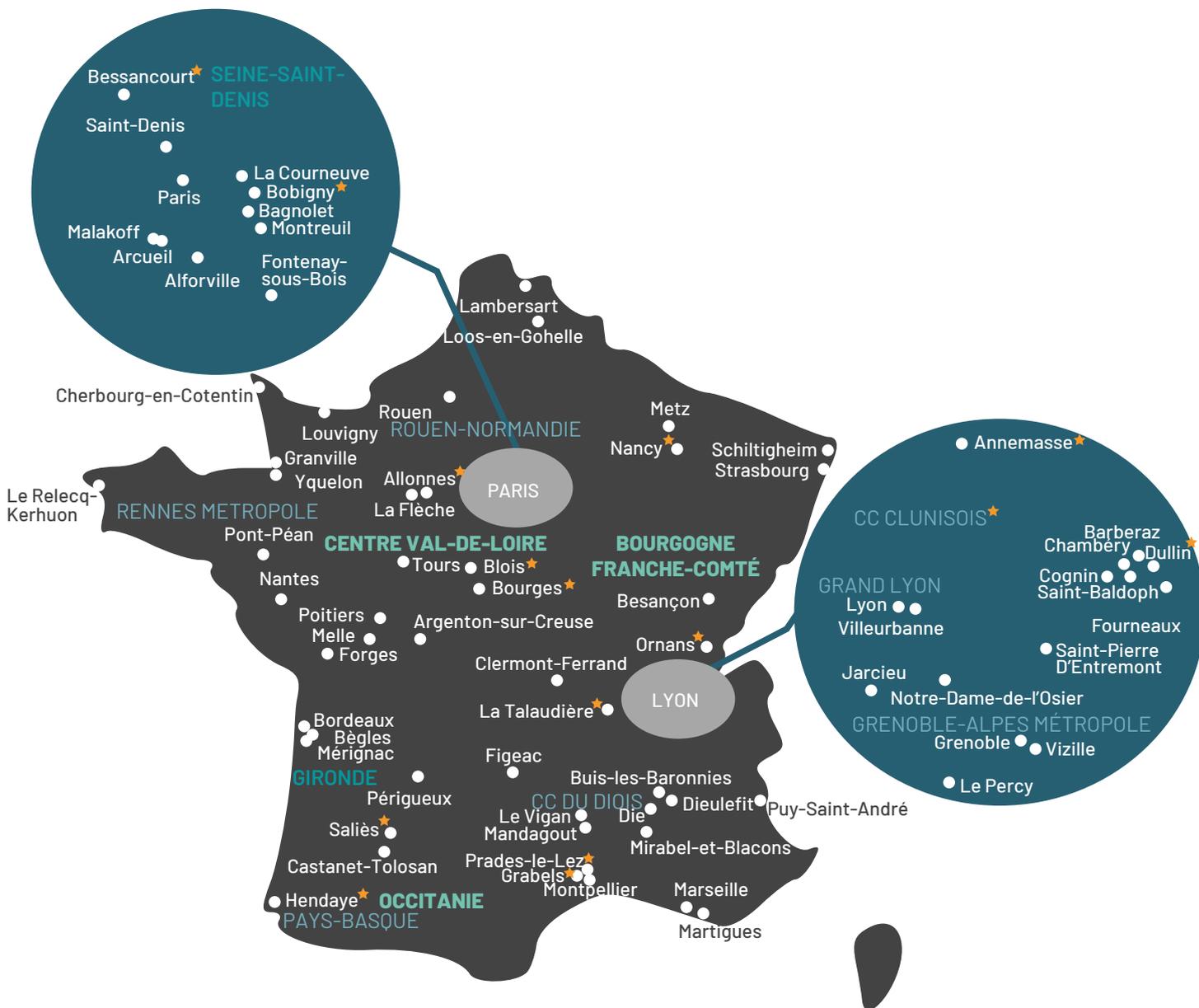
74 COMMUNES

2 DÉPARTEMENTS

7 INTERCOMMUNALITÉS

3 RÉGIONS

*Le nombre d'adhésion évolue chaque mois, n'hésitez pas à consulter la liste actualisée sur www.anvita.fr



DÉPARTEMENTS ET RÉGIONS D'OUTRE-MER (DROM)



COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER (COM)



Glossaire

A

AAP : Appel À Projet

ABS : Analyse des Besoins Sociaux

ANVITA : Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants

ANSA : Agence Nouvelle des Solidarités Actives

AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt

ARDHIS : Association pour la Reconnaissance des Droits des personnes Homosexuelles et trans à l'Immigration et au Séjour

ARS : Agence Régionale de Santé

ASE : Aide Sociale à l'Enfance

AVUF : Association des Villes Universitaires de France

B

BPI : Bénéficiaire de la Protection Internationale

C

CAU : Collectif des Associations Unies

CCAS / CIAS : Centre Communal / Intercommunal d'Action Sociale

CGLU : Cités et Gouvernements Locaux Unis

CHU : Centre d'Hébergement d'Urgence

CIDFF : Centre d'Informations sur les Droits des Femmes et des Familles

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CPRI : Conférence Permanente des Relations Internationales

CTAI : Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration

D

DiAir : Délégation Interministérielle à l'Accueil et à l'Intégration des Réfugiés

DIHAL : Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement

E

ECM : Éducation à la Citoyenneté Mondiale

EHA : Eau, Hygiène, Assainissement

EPCI : Établissements Publics de Coopération Intercommunal

F

FALC : Facile à Lire et à Comprendre

FCPE : Fédération des Conseils de Parents d'Élèves

FEANTSA : Fédération Européenne des Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abris

FLE : Français Langue Étrangère

G

GISTI : Groupe d'Information et de Soutien des Immigré-es

H

HUDA : Hébergement d'Urgence pour Demandeur-ses d'Asile

I

ICE : Initiative Citoyenne Européenne

M

MEnS : Migrants dans l'Enseignement Supérieur

MNA : Mineur-e Non Accompagné-e

O

ODD : Objectifs de Développement Durable

OSIM : Organisation de Solidarité Internationale Issue des Migrations

P

PJL : Projet de Loi

S

SI : Solidarité Internationale

U

UNAOC : Alliance des Civilisations des Nations Unies

Sommaire

Édito de la coprésidence.....	page 2
Le guide des pratiques inspirantes 2024.....	page 3
L'ANVITA en chiffres et carte de France.....	page 4
Glossaire.....	page 5
UNE AUTRE VISION DES MIGRATIONS À PROMOUVOIR.....	page 7
Repenser la politique du territoire.....	page 8
Porter un message politique.....	page 10
Sensibiliser le grand public.....	page 12
UN ACCÈS INCONDITIONNEL AUX DROITS À FAVORISER.....	page 15
Exercer ses droits.....	page 16
Se loger, se mettre à l'abri.....	page 19
Être en bonne santé.....	page 23
Apprendre, se former.....	page 27
S'insérer.....	page 30
UNE CITOYENNETÉ LOCALE INCLUSIVE À ANIMER.....	page 33
Être reconnu-e en tant que citoyen-ne du territoire.....	page 34
Participer à la vie associative, culturelle et sportive.....	page 36
Participer à la vie politique locale.....	page 38
Index des collectivités.....	page 41
Cartographie "Territoire accueillant".....	page 42

UNE AUTRE VISION DES MIGRATIONS À PROMOUVOIR

Promouvoir une autre vision des migrations, c'est à la fois changer de paradigme et de façon de faire les politiques publiques. Cette autre vision permet de travailler de manière horizontale avec une pluralité d'acteurs. Il est question d'apprendre à coconstruire avec les premier-es concerné-es, d'aller vers les populations et de changer de narratif autour de l'accueil et de l'inclusion.



REPENSER LA POLITIQUE DU TERRITOIRE

p. 8

Outiller la collectivité

•
Travail transversal
et multi-acteurs

•
Mise en réseau :
ici et là-bas

•

PORTER UN MESSAGE POLITIQUE

p. 10

En réaction à l'actualité

•
En portant une campagne

•

SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC

p. 12

Proposer un agenda
(inter)culturel

•
Informer et communiquer

•
Investir l'espace public

•



Outils la collectivité

Pour des politiques d'accueil efficaces, il est crucial d'identifier les personnes vulnérables, de recenser leurs besoins et de former le personnel chargé de les accueillir.

OBSERVATOIRE DES DISCRIMINATIONS : Les collectivités de **Montpellier** (34), **Rennes Métropole** (35), le Département de la **Seine-Saint-Denis** (93) et **Villeurbanne** (69) ont créé des observatoires pour recenser les situations de discriminations sur leur territoire. La **Seine-Saint-Denis** dispose également d'un **Observatoire des violences faites aux femmes** avec un groupe de travail dédié aux violences envers les femmes exilées.



NOS DIAGNOSTICS ET CARTOGRAPHIES : L'ANVITA a réalisé un **diagnostic et deux cartographies** pour la Région **Centre-Val-de-Loire** avec **Le Group'**. L'une a permis de recenser les dispositifs et moyens d'actions locaux liés à l'accueil et l'autre les jalons du parcours de formation d'une femme allophone primo-arrivante. De même, un diagnostic a été réalisé en prévision d'un CTAI dans la Drôme en lien notamment avec les Communes de **Die** et **Dieulefit**, la **Communauté de Communes du Diois** (26).

NUIT DE LA SOLIDARITÉ : Cette année, onze Villes du réseau ANVITA ont organisé une **Nuit de la Solidarité** : **Alfortville** (94), **Bagnolet**, **Bobigny** (93), **Bordeaux** (33), **La Courneuve** (93), **Lyon** (69), **Marseille** (13), **Montpellier** (34), **Paris** (75), **Saint-Denis** (93), **Tours** (37). Grâce à l'engagement des citoyen·nes et des associations, cette initiative permet le décompte des personnes à la rue, en situation de squat ou bidonville pour une meilleure connaissance des besoins.

FORMATIONS : Plusieurs collectivités proposent à leur agent·es ou élu·es des **formations** sur les enjeux migratoires comme **Bobigny** (93), **Bourges** (18), **Grenoble Alpes Métropole** (38) et **Paris** (75). L'ANVITA en a dispensé à **Chambéry** (73), **Rennes Métropole** (35) et **Strasbourg** (67).



Travail transversal et multi-acteurs

L'accueil de personnes est un enjeu transversal : les politiques publiques sur ce sujet doivent ainsi être construites avec toutes les parties prenantes.

À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE : Dans le cadre des réflexions sur l'accueil dans le Trièves avec **Modus Operandi**, la Commune du **Percy** (38) a participé à un **forum sur les territoires accueillants** avec d'autres acteurs de la région. L'appel à projet de la Région **Occitanie** dédie un volet à l'aide aux Communes, groupement de Communes et structures d'accueil pour soutenir l'accueil des personnes BPI ou demandeuses d'asile. La Région **Centre-Val de Loire** dispose quant à elle d'une **Conférence permanente des Relations internationales**

qui permet un espace de co-construction de politiques publiques sur différents sujets, notamment l'accueil des personnes exilées.

RENCONTRES THÉMATIQUES : **Les Fabriques organisées par LAB'r de la DiAir** sont des temps de travail multi-acteurs sur diverses thématiques liées à l'accueil des personnes BPI. La Région **Centre-Val de Loire**, les Villes de **Clermont-Ferrand** (63), **Grenoble**, **Notre-Dame-de-l'Osier** (38) et **Poitiers** (86) y ont notamment participées.

LE SAVIEZ-VOUS ?



Les collectivités rurales et urbaines peuvent ensemble réaliser un contrat de coopération territoriale : consacré par **la loi du 22 juillet 2019 portant création de l'Agence nationale de la cohésion des territoires**, il peut être utilisé pour réaliser des projets de solidarité.



Mise en réseau : ici et là-bas

Le travail en réseau au niveau local comme international est nécessaire afin de généraliser le partage de pratiques d'accueil digne et inconditionnelle.

RÉSEAU ANVITA : Les Villes d'**Allonnes** (72), **Annemasse** (74), **Bessancourt** (95) **Blois** (41), **Bobigny** (93), **Bourges** (18), Communauté de Communes du **Clunisois** (71), **Dullin** (73) **Grabels** (34), **Hendaye** (64), **Ornans** (25), **Nancy** (54), **Prades-le-Lez** (34), **Saliès** (81), et **La Talaudière** (42) ont adhéré à l'ANVITA. Les collectivités de **Bordeaux** (33), **Fontenay-sous-Bois** (94), **Melle** (79), et **Villeurbanne** (69) ont été élues à la vice-présidence et **Clermont-Ferrand** (63) **Forges** (17), **Martignes** (13) et **Rouen** (76) au conseil d'administration.

RÉSEAUX INTERNATIONAUX : Les réseaux internationaux créent des cadres d'échanges réguliers qui permettent de travailler sur les thématiques souhaitées. La Ville de **Paris** (75) et de **Lille** (59) sont engagées au sein de **Rainbow Cities**, un réseau international de lutte contre les discriminations des personnes LGBTI+. Le réseau Eurocities, dont font partie **Grenoble Alpes Métropole** (38), **Lyon** (69), **Marseille** (13), **Nancy** (54), **Paris** (75), **Rennes Métropole** (35) et **Strasbourg** (67), a un groupe de travail *migration and integration*.

ESPACES D'ÉCHANGES INTERNATIONAUX : Le Département de la **Seine-Saint-Denis** (93), accompagné par l'ANVITA, est engagé avec neuf autres territoires européens dans le projet **WELDI** : « **Welcoming and Empowerment for Local and Dignified Integration** », du programme URBACT. Le projet vise à créer un espace d'échange de bonnes pratiques pour l'accueil digne entre collectivités. Pour sa part, **La Courneuve** (93) a organisé l'édition 2023 du **Dialogue interculturel des villes** avec l'UNAOC qui a rassemblé des représentant-es du monde entier, dont la Ville d'**Allonnes** (72), sur le thème du sport comme vecteur de dialogue.

COOPÉRATION INTERNATIONALE : De nombreuses Villes créent des partenariats de coopération décentralisée avec des territoires à l'étranger comme récemment les Villes de **Bordeaux** (33) et **Douala** au Cameroun, **Bourges** (18) et **Korosten** en Ukraine, **Chambéry** (73) et **Taroudant** au Maroc, **Clermont-Ferrand** (63) et **Krementchouk** en Ukraine et **Marseille** (13) et **Cotonou** au Bénin.

MIGRATION ET DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

Les personnes en grande précarité sont les plus affectées par les effets du dérèglement climatique, les politiques publiques doivent être pensées pour répondre à ces enjeux.

13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



Localement, les territoires peuvent lutter localement en proposant des solutions de mise à l'abri lors d'épisodes climatiques extrêmes, comme la Ville de **Tours** (37) qui a ouvert un accueil famille pendant la tempête **Ciaran**. Les Villes de **La Courneuve** (93), **Lyon** (69), **Nantes** (44) et **Poitiers** (86) ont quant à elles réquisitionné des lieux pour offrir un hébergement d'urgence durant les périodes de grand froid. La Ville de **Poitiers** rend également accessible des lieux frais durant les canicules.

Les territoires se sont aussi mobilisés à l'international pour soutenir la Turquie, la Syrie et le Maroc après de puissants séismes ; parmi eux les Villes de **Besançon** (25), **Chambéry** (73), **La Courneuve** (93), **Lyon** (69), **Marseille** (13), **Montpellier** (34), la Région **Occitanie**, **Paris** (75), le Conseil Départemental de la **Seine-Saint-Denis** (93) et **Strasbourg** (67).

Lors du 14^e sommet du Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD) à Genève, la Présidence française a choisi le thème du changement climatique et de la migration. Les Villes de **Paris** (75) et **Poitiers** (86) ont fait partie de la délégation française, grâce au Mécanisme des Maires.

PORTER UN MESSAGE POLITIQUE



En réaction à l'actualité

Face à certaines actualités hostiles à l'accueil, les collectivités prennent la parole et se mobilisent.

EXTRÊMES DROITES : Les territoires ont apporté leur soutien aux collectivités accueillantes victimes d'attaques des extrêmes droites. C'est le cas de la Ville de **Pont-Péan** (35), qui a signé le courrier de soutien de soutien du Réseau des Territoires Accueillants 35 adressé au Maire de Callac (22). Le [réseau ANVITA s'est également mobilisé](#) via un temps d'échange « Après Callac : Comment soutenir les porteur-euses de projets d'hospitalité » avec la participation de [Vox Public](#), le [Fonds de dotation Merci](#) et la Maire de Luzy (58). Aux côtés de 40 associations, l'ANVITA a publié un communiqué de presse en solidarité avec le Maire de **Saint-Brévin-les-Pins** (44) suite à sa démission après avoir été victime de violences de l'extrême droite. La Ville de **Granville** (50) lui a par ailleurs adressé une lettre de soutien.

SOUTENIR L'ACCUEIL : Le Maire de **Saliès** (81) a écrit [une lettre à l'intention des Maires du Tarn](#) pour soutenir l'installation d'un CADA (Centre d'Accueil pour Demandeur-euse d'Asile) dans le département suite à la prise de position du Maire de Lavarac contre l'accueil de personnes exilées. La Ville et les associations de **Jarcieu** (38) ont soutenu des familles menacées d'expulsion en organisant une conférence de presse pour leur régularisation.

JUSTICE : Le MRAP Montpellier et la Ville de **Grabels** (34) ont organisé une [rencontre de soutien à Mimmo Lucano](#), l'ancien Maire de **Riace** (Italie), condamné pour avoir accueilli des migrant-es dans sa commune, à l'occasion de son procès en appel. Par ailleurs, l'ANVITA a soutenu le Maire de la Ville en lui adressant son guide pour défendre l'accueil face aux extrêmes droites (disponible sur demande).



En portant une campagne

L'adhésion à des mouvements et campagnes permet aux territoires de porter un message politique commun.

SANS-ABRISME : La Ville de **Bordeaux** et le Département de la **Gironde** (33) ont signé en 2023 la [Déclaration des droits des personnes sans-abris](#) initiée par la Fondation Abbé Pierre et Feantsa, dont les Villes de **Lyon** (69), **Strasbourg** (67) et **Villeurbanne** (69) sont également signataires.

MANIFESTE EUROPÉEN : En réponse au Pacte Asile et Migration, une cinquantaine de gouvernements locaux et d'organisations associatives, dont l'ANVITA, ont rédigé un [Manifeste « Pour des politiques européennes fondées sur les droits et l'accueil digne »](#) qui a été présenté aux institutions européennes lors des Rencontres Politiques de l'accueil 2023, accueillies par la Ville de **Strasbourg** (67).

SOS MÉDITERRANÉE : De nombreux territoires ont apporté leur appui à SOS Méditerranée, comme la Ville

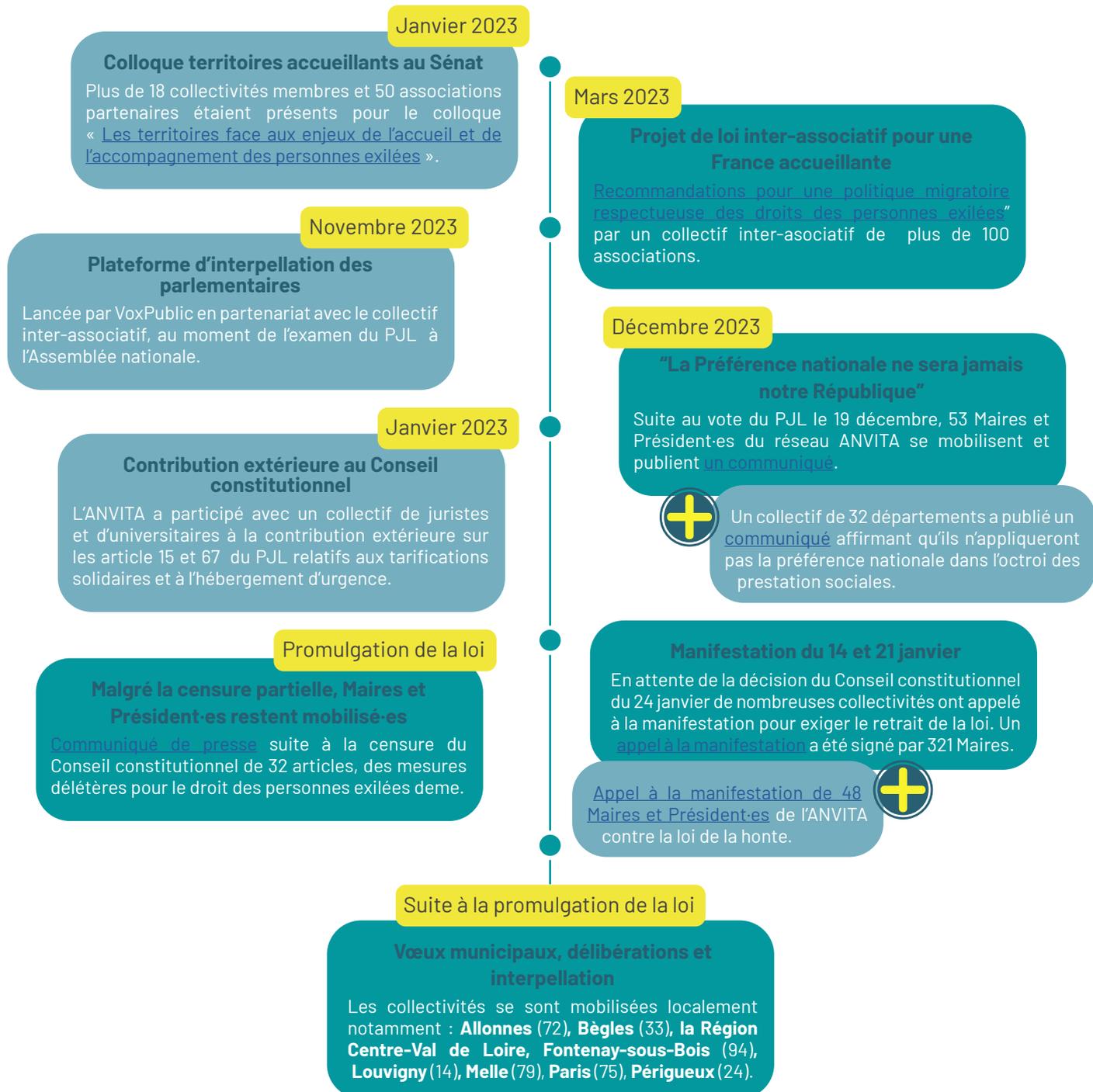
de **Malakoff** (92) qui a organisé [une soirée de soutien](#). Certains territoires ont [accueilli des expositions sur le secours en Méditerranée](#), tels que le Département de la **Gironde** (33), **Prades-le-Lez** (34), ou encore ont soutenu l'organisation de [temps de sensibilisation pour les élèves](#), comme le fait la Région **Occitanie**.

COMMUNIQUÉ : Lors de la [rencontre régionale des territoires accueillants du Grand Ouest](#), organisée par l'ANVITA et la Ville de **Bordeaux** (33), les collectivités de **Bègles** (33), **Bourges** (18), **Centre-Val de Loire**, **Figeac** (46), **Gironde** (33), **Hendaye** (64), **La Flèche** (72), **Melle** (79), **Mérignac** (33), **Nantes** (44), **Communauté d'Agglomération du Pays Basque** (64), **Poitiers** (86), **Saliès** (81), **Strasbourg** (67) et **Tours** (37) ont alerté le gouvernement lors d'une [conférence de presse sur l'aggravation des conditions de vie et d'accueil des personnes exilées](#).

Plaidoyer loi asile et immigration

De fin 2022 à la promulgation le 26 janvier 2024, l'ANVITA a suivi de près l'évolution de la Loi Asile et Immigration, marquant ainsi une période de forte mobilisation. De nombreuses actions et positions ont été prises dans le cadre du plaidoyer de l'association. Revisitons les moments les plus significatifs.

+50 collectivités engagées



Aperçu des collectivités engagées sur le sujet :

Alfortville, Allonnes, Arcueil, Bègles, Besançon, Bobigny, Bordeaux, Bourges, Castanet-Tolosan, Région Centre-Val de Loire, Cherbourg-en-Cotentin, Clermont-Ferrand, Die, Figeac, La Flèche, Fontenay-sous-Bois, Fourneaux, Forges, Département de Gironde, Granville, Grenoble Ville et Métropole, Guillestre, Louvigny, Lyon Ville et Métropole, Malakoff, Mandagout, Marseille, Martigues, Melle, Mérignac, Montpellier, Montreuil, Nancy, Nantes, Notre-Dame de l'Osier, Paris, Le Percy, Périgueux, Poitiers, Pont-Péan, Prades-le-Lez, Rennes Métropole, Rouen Ville et Métropole, Saint-Denis, Saliès, Département de Seine-Saint-Denis, Strasbourg, La Talaudière, Tours, Villeurbanne.



Agenda (inter)culturel

Les événements culturels peuvent être l'occasion de sensibiliser le grand public autour des enjeux de migration et d'interculturalité.

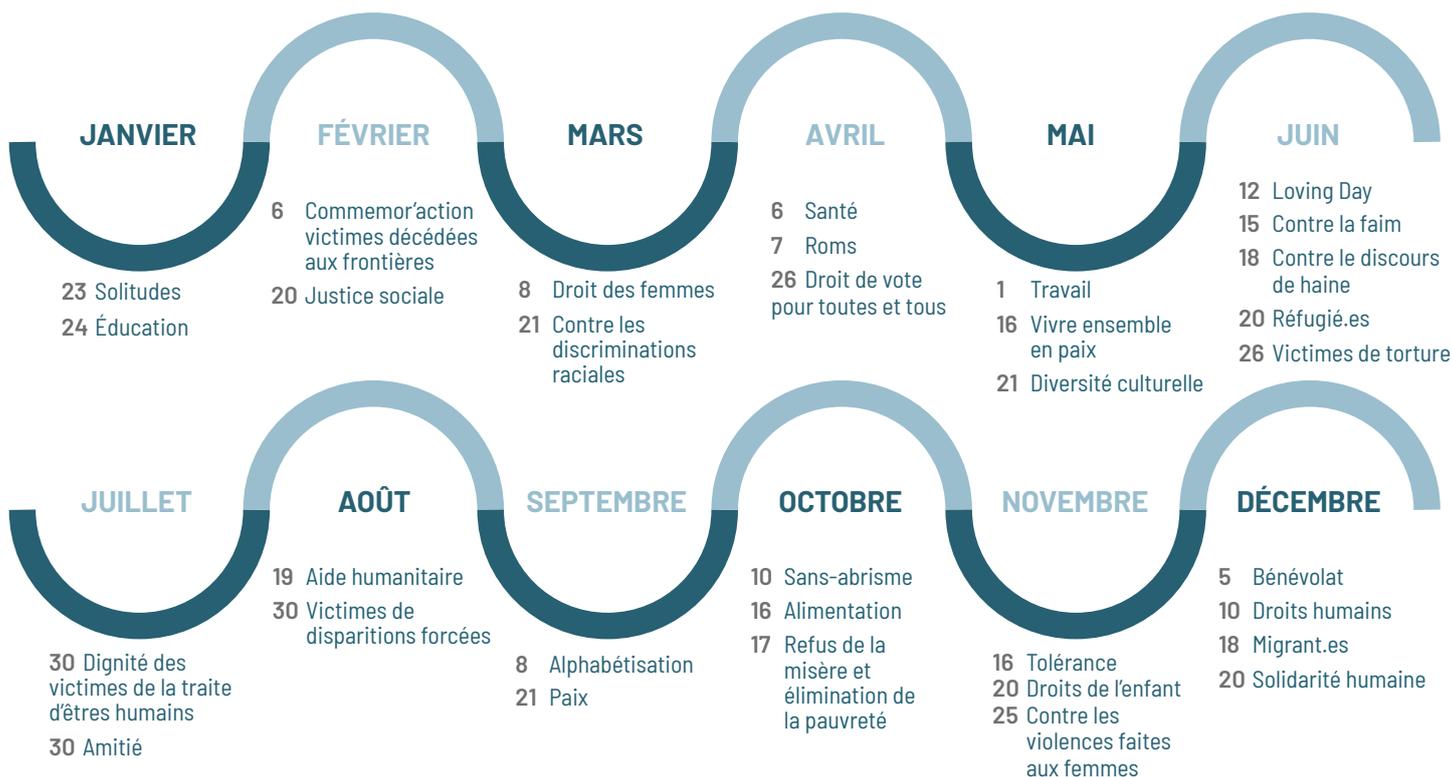
FESTIVALS ASSOCIATIFS : L'association Passerelle organise depuis sept ans les rencontres "Les murs ne servent à rien", soutenues par la Ville de **Dieulefit** (26). Au programme : projections, expositions, conférences pour penser les migrations autrement. La Fédération Initiatives des Femmes Africaines de France et d'Europe a fêté ses 30 ans en organisant deux jours d'événements avec une projection de film, un défilé de mode et des stands d'exposition, soutenus notamment par la Ville d'**Arcueil** (94).

EXPOSITION : La Ville de **Bobigny** (93) a organisé l'exposition "Je suis arrivé-e ici", lauréate du premier budget participatif. L'exposition relate les récits de vie des familles balbiniennes issues de l'immigration dans le but de transmettre leurs héritages. La Ville de **Tours** (37), par le biais de son festival Tours d'accueil et de la journée internationale des personnes réfugiées, a organisé une exposition photographique dans ses rues avec les portraits et parcours de personnes réfugiées devenues tourangelles.

DROITS DES FEMMES ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS : Le mois de mars rassemble la journée des droits des femmes et celle de la lutte contre les discriminations raciales, certaines collectivités ont décidé de les célébrer ensemble. Pour l'occasion, la Ville de **Clermont-Ferrand** (63) a consacré sa programmation "l'Égalité, c'est toute l'année" à ces deux journées. La Ville de **Montreuil** (93) a, quant à elle, accueilli l'exposition "Éclaireuses d'humanité : visages et parcours de femmes en Méditerranée" de SOS Méditerranée, tout comme la Ville de **Villeurbanne** (69) dans le cadre de la Biennale de l'hospitalité.

SEMAINE DE L'ÉGALITÉ : La Ville d'**Allonnes** (72) a organisé une soirée interculturelle avec repas et spectacles dans le cadre de la Semaine d'éducation contre les discriminations. Pour sa part la Ville de **Strasbourg** (67) a décidé d'ouvrir un Espace Égalité dédié à la sensibilisation des enfants grâce à un parcours ludique sur les questions d'égalité des droits.

AGENDA JOURNÉES INTERNATIONALES





Informier et communiquer

L'information joue un rôle crucial pour sensibiliser les individus aux enjeux de migrations et lutter contre les idées reçues.

PROJECTION : La Ville de **Prades-le-Lez** (34) a organisé un ciné-débat en partenariat avec l'ANVITA pour la sortie du film « The Old Oak » de Ken Loach qui relate l'arrivée de réfugié-es syrien-nes dans un village d'Angleterre. De même, Tangente distribution et la Ville de **Rouen** (76) ont organisé une projection du documentaire « Avec les mots des autres » d'Antoine Dubois, qui suit les rencontres entre une équipe précarité et psychiatrie et des demandeur-ses d'asile. La collectivité de **Mirabel-et-Blacons** (26) a accueilli et soutenu le festival documentaire « Rencontre Ad Oc », avec 17 documentaires sur des thèmes engagés comme l'exil ou la solidarité.

RADIO : La sensibilisation peut également se faire par les ondes, ainsi l'Alpil a réalisé un podcast sur le sans-abrisme et l'épuisement des associations, soutenu par la Ville de **Villeurbanne** (69) et présenté lors de la Biennale de l'hospitalité. La Ville de **Mandagout** (30) a quant à elle participé à une émission radio sur son engagement comme ville accueillante.

COLLOQUES : Les Journées Solutions Solidaires, organisées par le Département de la **Gironde**, la Ville de **Bordeaux** (33) et 60 autres partenaires, ont eu lieu sur le thème de l'écologie solidaire. Elles ont proposé des tables rondes et des ateliers abordant la solidarité alimentaire, l'accès au logement, la mobilité, les migrations, etc. La Biennale de l'hospitalité, organisée par la **Métropole de Lyon**, la Ville de **Lyon** et **Villeurbanne** (69), a proposé plus de 90 événements gratuits sur les enjeux de précarité et d'exil. L'ANVITA a notamment participé à plusieurs ateliers sur l'accueil.

BULLETINS MUNICIPAUX : Les collectivités peuvent communiquer sur leur engagement politique à travers leur journal municipal. La Ville de **Melle** (79) a mis en avant l'accueil inconditionnel dans l'éditorial de son bulletin de mars 2023, tandis que **Fontenay-sous-Bois** (94) a fait part de sa mobilisation pour le logement digne pour tous·tes.



Investir l'espace public

Les collectivités peuvent agir afin de rendre accessible et accueillant l'espace public à tous·tes à travers l'odonymie (noms d'espaces publics ouverts) ou en proposant des activités de découverte du territoire.

JOURNÉE INTERNATIONALE DES MIGRANT·ES : À cette occasion, les Villes de **Barberaz** (73), Bourget du Lac, **Chambéry** et **Cognin** (73) et leurs associations ont organisé de nombreuses activités dans leurs rues, telles qu'un rallye des migrations pour faire découvrir le territoire et des ateliers de sensibilisation aux discriminations dans l'espace public.

APPROPRIATION DE L'ESPACE PUBLIC : La Ville de **Besançon** (25) à travers son CTAI et son action *Parcours de vie, Parcours de ville* organise des découvertes du patrimoine bisontin pour les publics exilés afin d'acquérir des repères d'orientation. L'association des Femmes Maliennes de Montreuil, soutenue par la Ville de **Montreuil** (93), propose des balades contées sur leur parcours de vie, revenant sur des lieux marquants de leur histoire. Pour sa part, la Ville de **Figeac** (46) propose une fois par an une réception d'accueil pour les nouveaux arrivant·es

avec une visite du centre historique puis une rencontre avec les élu·es et des représentant·es d'associations.

BIENNALE : Le Département de la **Seine-Saint-Denis** (93) a organisé sa première Biennale interculturelle Multitude pour mettre en valeur la multiculturalité du territoire et la mosaïque de personnes qui le compose. De nombreux événements ont été organisés dans tout le département avec la volonté d'investir l'espace public en proposant défilés, parades, spectacles, balades et expositions dans les rues.

CAMPAGNES D'AFFICHAGE : À l'occasion de la journée internationale contre les discriminations raciales, de nombreuses Villes ont décidé de montrer leur engagement à travers l'affichage, c'est le cas des Villes de **Bordeaux** (33) **Grenoble** (38) et **Strasbourg** (67) qui ont lancé des campagnes contre le racisme.

Recommandations



Diagnostic des publics et de leurs besoins.



Soutien (logistique, financier ou politique) aux acteurs locaux. Penser ce soutien de manière pérenne.

Formation des acteurs locaux aux enjeux de l'accueil et de l'accompagnement des publics en situation de précarité.



Dédier un temps autour de la thématique de l'accueil, des solidarités : échanges, offre culturelle, temps de travail, débats, formations des services publics etc.

Co-construction d'un plan de la collectivité pluriannuel pour la durée du mandat.



Animation d'une plateforme de dialogue et de coordination regroupant les diverses parties prenantes : collectivités, associations, services publics, personnes concernées, etc.

Communiquer sur l'engagement de la collectivité : campagne de sensibilisation, réunions publiques, journal de la collectivité etc.

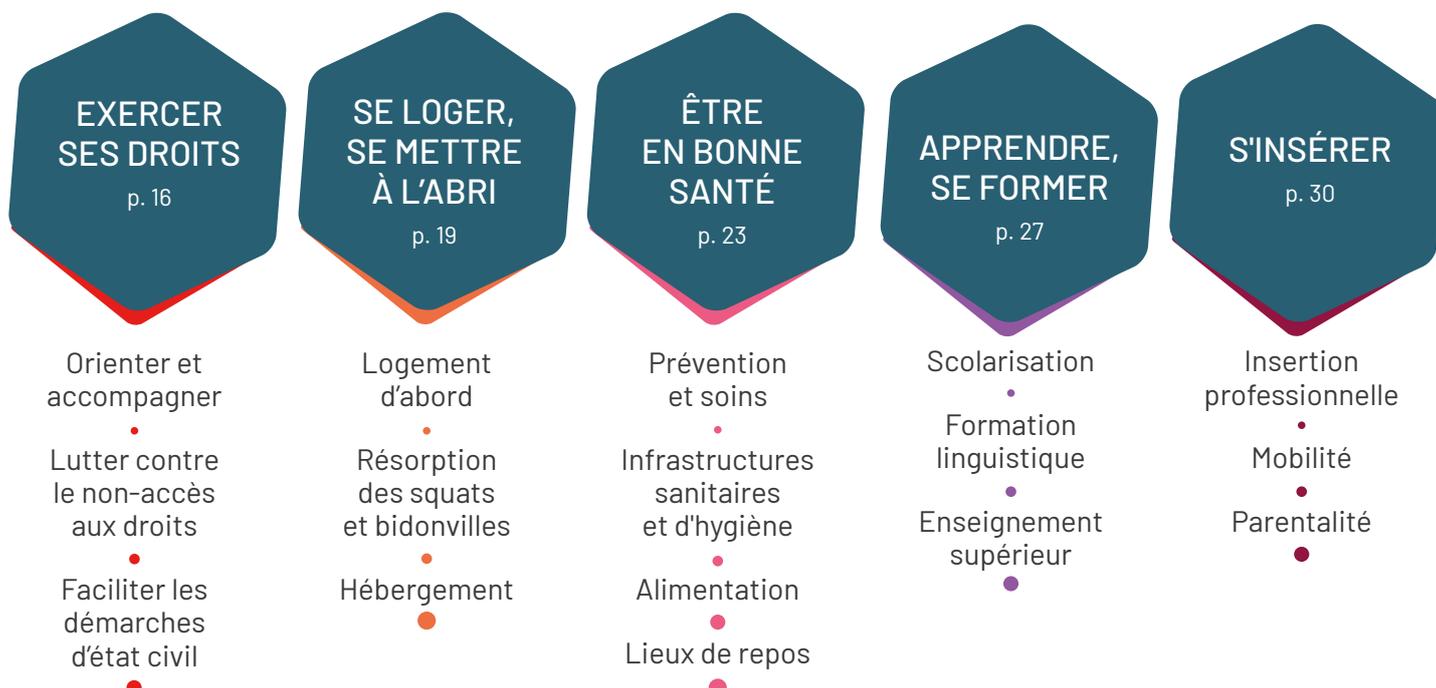


Penser l'espace public de manière inclusive.



UN ACCÈS INCONDITIONNEL AUX DROITS À FAVORISER

Favoriser l'accès inconditionnel aux droits pour les collectivités territoriales fait écho à [la charte de l'accueil inconditionnel](#) relative à l'adhésion des membres à l'ANVITA. L'État est compétent sur les conditions d'accueil des personnes exilées. En travaillant avec l'État ou en compensant les carences de celui-ci, les acteurs locaux, dont les collectivités, ont un grand impact sur les conditions d'accueil et d'inclusion des publics vulnérables.





Orienter et accompagner

L'orientation et l'accompagnement sont deux clés primordiales afin de permettre aux personnes exilées d'avoir recours à leurs droits.

GUIDE DE L'URGENCE SOCIALE : De nombreuses collectivités avec l'aide de leur CCAS produisent des guides de l'urgence sociale à destination des publics en grande précarité. Ils recensent tous les services et aides mobilisables pour répondre aux besoins de première nécessité. Les Villes de **Lyon** (69), **Metz** (57), **Nantes** (44), **Rouen** (76) et **Villeurbanne** (69) mettent à jour chaque année leurs guides, disponibles en plusieurs langues pour favoriser son accessibilité.

SOUTIEN : Les collectivités peuvent également apporter leur soutien aux associations locales qui produisent des guides d'accueil pour les publics exilés, c'est le cas du [guide d'accueil pour les personnes exilées](#) réalisé par la MJC de Martigues et soutenu par la Ville de **Martigues** (13).

LIEUX RESSOURCES : L'association Maison des Migrations (MaMi) de Rennes a ouvert un [espace temporaire d'accompagnement et d'accueil inconditionnel des personnes exilées](#). Le projet, soutenu notamment par la Ville et la **Métropole de Rennes** (35), a pour but de se pérenniser. La fédération de coopératives de livraison à vélo Coopcycle, en lien avec les associations locales et soutenues par les Villes de **Bordeaux** (33) et **Paris** (75) a ouvert des [espaces dédiés au repos et à l'accompagnement social, juridique, et médical des livreurs à vélo aux droits incomplets](#) à travers des «Maisons des livreurs / coursiers».

PERMANENCES MOBILES : Afin d'atteindre les publics éloignés des lieux d'orientation et des services des collectivités, celles-ci peuvent mettre en place des [services itinérants](#) pour promouvoir l'accès aux droits sur tout le territoire. La **Communauté de Communes du Pays Diois** (26) dispose d'un [Espace France Services](#) et a mis en place un service itinérant.

ACCOMPAGNEMENT FEMMES EXILÉES : La [Maison des Femmes](#), soutenue par la Ville de **Paris** (75), est une initiative dédiée à l'accueil inconditionnel et l'accompagnement des femmes pour promouvoir leur autonomisation. L'[association Promofemme](#) a, quant à elle, été récompensée en 2023 par le prix [Bordeaux Terre de Solidarités](#) de la Ville de **Bordeaux** (33), pour son accompagnement des femmes exilées sur plusieurs axes : accès aux droits, démarches administratives, insertion socio-professionnelle. Des ateliers de langues et des temps de sociabilité sont également proposés.

OUTILS : Le Laboratoire Erasme de la **Métropole de Lyon** (69) a développé l'[outil numérique collaboratif "Géorienté"](#) qui répertorie et met à jour l'ensemble des aides et services offerts par les structures sociales présentes dans la Métropole. À destination des professionnel·les aidant·es, elle permet une meilleure orientation de leurs publics et crée un réseau dense de solidarité.

INCLUSION NUMÉRIQUE : La Ville d'**Argenton-sur-creuse** (36) a ouvert un espace France services pour faciliter les démarches administratives. Ce lieu dispose d'un [accueil informatique](#) avec un·e médiateur·ice numérique pour accompagner et former les publics. La **Métropole de Lyon** (69) met en œuvre une [stratégie pour l'inclusion numérique](#) en favorisant l'accès aux équipements, à la connexion et en développant les compétences numériques des publics. Emmaüs Connect a ouvert un espace de solidarité numérique à Bordeaux avec le soutien du Département de la **Gironde** (33). La Ville de **Saint-Baldoph** (73) propose également des [formations numériques gratuites](#) dans son tiers-lieu « La Parenthèse ».





Lutter contre le non-accès aux droits

Les collectivités peuvent soutenir les personnes qui luttent pour leur accès aux droits, et ce, par différents biais.

TERRITOIRE ZÉROS NON-RECOURS : Via l'appel à projet



“Territoire zéro-non-recours” lancé par l'État, 39 collectivités s'engagent dans l'expérimentation. C'est le cas de la **Gironde** (33), **Grenoble** (38), **Marseille** (13), **Lyon Métropole** (69), **Montpellier** (34),

Paris (75) **Strasbourg** (67), **Saint-Denis** et le Département de **Seine-Saint-Denis** (93).

AUTONOMIE : Suite à la loi asile et immigration, 32 président-es de Départements, dont la **Gironde** (33) et la **Seine-Saint-Denis** (93), se sont exprimé-es dans une **tribune** contre l'application du volet concernant l'**allocation personnalisée d'autonomie** (APA). Sur ce sujet, la Ville de **Nantes** (44) dédie une partie de son **guide d'accueil des résident-es étranger-es** à l'accès aux droits des personnes exilées seniors.

DROITS DES PERSONNES LGBTQ+ : Animées par leur engagement pour la défense des droits des personnes LGBTQI+, la Ville de **Clermont-Ferrand** (63), la **Métropole de Lyon** (69) et la Ville de **Paris** (75) soutiennent **MAG Jeunes LGBTQ+**.

AIDES CCAS : Les collectivités peuvent garantir un accès sans discriminations aux **aides facultatives** dispensées à travers leur CCAS, comme l'a fait la Ville de **Nancy** (54). Elles peuvent également allouer un budget plus important à leur CCAS afin de

permettre un plus grand éventail d'actions, c'est le cas notamment des collectivités de **Bordeaux** (33), **Paris** (75), **Poitiers** (86), la Région **Occitanie** et **Vizille** (38).

PACTE CONTRE L'EXCLUSION : La Ville de **Paris** (75) et ses partenaires ont lancé le **deuxième volet du Pacte contre l'exclusion** qui établit une feuille de route de l'action en faveur des publics précaires. Ses objectifs sont multiples : changer le regard sur la précarité, **développer des services d'accompagnement de proximité**, assurer un accès effectif aux droits et garantir un accompagnement continu des personnes.



Faciliter les démarches d'état civil

Faciliter les démarches des publics exilés est une étape majeure dans leur accès aux droits.

ACCESSIBILITÉ : Les Villes de **Bordeaux** (33) et de **Lambersart** (59) veillent à l'accessibilité des démarches administratives pour tous-tes en utilisant la **méthode de rédaction FALC** pour les documents relatifs à l'état-civil. La Ville de **Lyon** (69) propose la **traduction des dossiers administratifs** pour faciliter les démarches de tous les publics.

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS : La Ville de **Paris** (75) a soutenu l'association **ARDHIS** pour son **étude** sur le **parcours de vie des couples binationaux et étrangers LGBTQ+**, qui a notamment enquêté sur l'accès au PACS

et au mariage. L'association les Amoureux au ban public, soutenue par la Ville de **Paris** (75), a organisé un bal à l'Hôtel de Ville pour **dénoncer la situation administrative précaire des couples binationaux**.

ATTESTATION D'ACCUEIL : Elles sont délivrées selon des conditions de ressources qui ne sont pas précisées par le décret les régissant. Les collectivités ont donc la possibilité d'ajuster ces critères pour favoriser l'inclusion. Par exemple, la Ville de **Poitiers** (86) se réfère aux **normes du Défenseur des droits et du regroupement familial** pour les délivrer.

Recommandations



Soutien aux acteurs locaux (mise à disposition d'un local, de matériel, subvention, communication, etc.).



Mise à disposition d'interpréariat, y compris en proposant du bénévolat aux personnes concernées.

Traduction des supports de communication dans les langues parlées sur le territoire, et utiliser le FALC.



Lever les freins administratifs pour faciliter l'accès à la domiciliation.

Création ou financement d'une plateforme d'information et d'orientation (numérique, papier, application, etc.).



Création de poste d'accompagnement, d'écrivain-es public-ques etc.

Lieu d'accueil et d'information dans la collectivité, tels que les « maisons des habitant-es » ou via le dispositif France Services.



Dispositifs d'aller-vers (maraudes, bus itinérants...) dans les squats, bidonvilles, lieux d'accueil des associations, etc.



Travailler avec les premier-es concerné-es pour que les outils créés correspondent à leurs besoins.



Logement d'abord

Les politiques publiques du logement visent une entrée des personnes dans des dispositifs de droit commun durables et abordables. Les territoires jouent un rôle essentiel d'identification du foncier vacant, de mise à disposition et de création de logements sociaux.

LUTTE CONTRE LE MAL-LOGEMENT : Dans le cadre du plan de coopération territoires - État « Logement d'abord », la Métropole de Lyon ainsi que les Villes de Lyon et de Villeurbanne(69) ont initié le Défi Helsinki, visant à réduire de moitié les indicateurs de mal-logement et de sans-abrisme, en s'inspirant de l'expérience de la Ville finlandaise. Plusieurs territoires ont lancé le « permis de louer », outil de contrôle de la viabilité des logements mis à la location, à l'instar des Villes de Besançon (25), Bordeaux (33), Marseille (13), Montpellier (34), Le Vigan (38) ou plus récemment Grenoble (38). C'est fort de cette ambition que s'est tenue en fin 2023 la première Journée Nationale du Réseau des Villes contre l'Habitat Indigne, qui a notamment mobilisé les Villes de Marseille (13) et Saint-Denis (93).



MISE À DISPOSITION : La Ville de Poitiers (86) loge 12 familles exilées, soit via l'aide au logement soit via la mise à disposition de ses logements municipaux. À une échelle rurale, la Commune de Forges (17) a mis à disposition un logement municipal pour une famille exilée, grâce à un conventionnement avec l'association Solidarité Migrants La Rochelle.

RECOURS DALO : En vue de lutter contre le non-recours au droit au logement ou à l'hébergement opposable (DAHO/DALO) par ses habitant-es, la Ville de Grenoble (38) a mis en place une Équipe Juridique Mobile constituée de travailleur-euses pair-es, appuyé-es par des juristes rattaché-es à l'Université Grenoble Alpes, qui travaillent à faire valoir ce droit pour les personnes concernées.



Résorption des squats et bidonvilles

Les politiques de résorption des lieux de vie informels permettent d'assurer un logement digne pour toutes et tous, renforçant ainsi la cohésion sociale.

TERRITOIRE ZÉRO BIDONVILLE : La Ville et la Métropole de Montpellier (34) et un consortium d'acteurs associatifs s'engagent dans le programme « Montpellier Zéro Bidonville ». Celui-ci vise à mutualiser des approches stratégiques pour élaborer un plan d'action efficace de résorption des bidonvilles sur le territoire d'ici à 2027. Dans une démarche de co-construction, trois groupes de travail ont ainsi été mis en place : autour de l'emploi et de l'insertion professionnelle, des enjeux sanitaires et éducatifs, et enfin de l'hébergement et l'habitat.



CLUB DES COLLECTIVITÉS ENGAGÉES : Le GNDH Romeurope anime, en lien avec l'ANVITA, un réseau informel d'élus mobilisés dans l'élaboration et le déploiement de projets visant à la résorption des squats et bidonvilles. De nombreux territoires y sont représentés et s'outillent via cet espace, en particulier les Villes de Bordeaux (33), Clermont-Ferrand (63), Lyon (69), Marseille (13), Mérignac (33), Montpellier (34), Nantes (44), Saint-Denis (93), Strasbourg (67) et Villeurbanne (69).





Hébergement

La mise à l'abri inconditionnelle est un préalable à toute démarche d'accompagnement vers le logement et fonde la première étape d'une politique d'accueil. Elle reste une compétence de l'État. Pourtant, localement, les acteurs observent quotidiennement l'augmentation des situations d'urgence et de sans-abrisme.

LA MISE À DISPOSITION : De nombreuses collectivités mobilisent leur parc foncier vacant en vue de le mettre à disposition, de manière temporaire ou plus pérenne, pour de l'hébergement d'urgence. C'est en ce sens que la Ville de **Bordeaux** (33), la Fondation Abbé Pierre, ATIS et leurs partenaires portent le programme « **mobilisation du parc vacant et parcours résidentiels durables** ». De leurs côtés, la Ville et le CCAS de **Rouen** (76) mettent à disposition des appartements et maisons à deux associations locales qui hébergent une quarantaine d'adultes et d'enfants. À une échelle rurale, la Commune de **Saliès** (81) a mis à disposition un **logement communal** afin d'accueillir des personnes réinstallées. Autre exemple : le projet « **Toits Temporaires Urbains** », coconstruit par un groupement d'acteurs publics dont le Département de la **Seine-Saint-Denis** (93), qui développe des solutions d'habitats modulaires temporaires. Un **centre d'hébergement d'urgence (CHU) pour femmes isolées avec enfants** a été monté dans ce cadre.

MISE À L'ABRI DES FEMMES : Depuis novembre 2023, la **Halte des Femmes** à Villeurbanne propose des logements de 33 m² destinés aux femmes seules et aux mères avec nourrissons, avec un espace parental intégré ouvert sur le quartier. Ce projet, piloté par l'association ALYNEA, bénéficie du soutien de l'État, de la **Métropole de Lyon**, de la Ville de **Villeurbanne** (69) et de partenaires privés. L'établissement phocéen « **Chez Simone** », géré par le groupe SOS et avec le soutien de la Ville de **Marseille** (13) accueille et propose un accompagnement médical, social et professionnel à une soixantaine de femmes en grande précarité.

MISE À L'ABRI DES JEUNES : En 2020 puis en 2022, la **Métropole de Lyon** (69) a ouvert « **Les Stations** » deux CHU gérés par l'association Le MAS qui hébergent des jeunes en attente de reconnaissance de leur minorité. Le dispositif propose des cours de langue, un suivi médical et psychique, un accompagnement et une orientation, des activités de lien social etc.

Par ailleurs, la Ville, le CCAS de **Rouen** (76) et leurs partenaires ont lancé l'expérimentation « **Logements Tremplins** » afin d'héberger et d'accompagner 12 jeunes sorti-es de l'ASE ayant trouvé un emploi mais en attente de titre de séjour.

COLOCATION SOLIDAIRE : Les Villes de **Paris** (75) et de **Strasbourg** (67) subventionnent l'association Caracol, qui propose des habitats partagés solidaires et interculturels. Elles sont plusieurs à faciliter son action, comme la Ville de **Montreuil** (93) qui a aidé au recrutement de colocataires, ou de la **Métropole de Lyon** (69) qui a mis à disposition du foncier pour l'installation d'un projet. Pour sa part, la Ville de **Poitiers** (86) a un projet de colocation avec baux individuels dans du logement social pour des personnes BPI.

SOUTIENS AUX ASSOCIATIONS : De nombreuses collectivités subventionnent ou travaillent étroitement avec les associations locales Cent pour Un (Toit), qui logent des familles et personnes en situation de droits incomplets dans les territoires : les Communes de **Forges** (17), de **Poitiers** (86) ou encore du **Relecq-Kerhuon** (29).

LE SAVIEZ-VOUS ?



Dans son dernier [Rapport annuel sur l'Etat du Mal-Logement](#) en France, la Fondation Abbé Pierre comptabilise 330 000 personnes sans-abris, dont le chiffre alarmant de 3000 enfants.

Plaidoyer hébergement et logement inconditionnel

Habitats informels, 115 saturé, logements sociaux insuffisants, les défis à relever sont nombreux pour les collectivités, qui doivent rivaliser d'inventivité et d'investissements pour y répondre. Face au désengagement progressif de l'État sur ces politiques, l'ANVITA et ses territoires membres se mobilisent :

+25 collectivités engagées

Janvier 2023

Collectif des Associations Unies

L'ANVITA devient le 40^e membre du CAU, regroupant les principales organisations de lutte contre le sans-abrisme et pour la défense du droit au logement. La conférence de presse annuelle de 2023 a alerté sur [l'état d'urgence de l'hébergement et du logement](#).



Juin 2023

Politique de desserrement de l'Île-de-France

Devant la saturation des dispositifs d'hébergement d'urgence franciliens, des politiques d'orientation de personnes à la rue vers des sas régionaux ont été déclenchées par le Gouvernement. Le 1^{er} juin 2023, l'ANVITA adressait [un courrier à la Première Ministre](#) afin qu'une dynamique de concertation soit lancée.



Suite à l'absence de réponse, le 17 juillet 2023, 34 Maires et Président-es ont adressé une [lettre à Emmanuel Macron](#) pour l'alerter de la situation.

Septembre 2023

Campagne européenne pour un logement pour tous

La **Métropole de Lyon**, Housing Europe, Feantsa et Urban Intergroup ont appelé à une ambition européenne renouvelée en matière de logement pour tous·tes devant les institutions européennes, dans une [déclaration commune des Maires européens](#).



LE SAVIEZ-VOUS ?

L'inconditionnalité de l'hébergement d'urgence est garantie dans l'art. L345-2-2 du CASF. Néanmoins, elle est régulièrement remise en cause (décisions préfectorales, pratiques attentatoires aux droits, mesure de la loi Asile et Immigration - finalement censurée). Cette inconditionnalité est réaffirmée par des décisions de justice, comme ce fut le cas par le [Tribunal administratif de Toulouse du 29 février 2024](#).

Mars et avril 2023

Mobilisation contre la loi Kasbarian-Bergé dite « anti-squat »

Signature par l'ANVITA d'un [courrier du CAU destiné aux parlementaires](#) puis, lors de l'adoption de la loi en juin, d'une contribution extérieure à destination du Conseil constitutionnel pour alerter sur les atteintes aux droits induites par cette loi.



L'ANVITA a organisé un webinaire de décryptage de la loi pour ses territoires membres.

Août 2023

Enfants à la rue

Le CAU, UNICEF, la FCPE, Ecole pour Tous et le collectif lyonnais Jamais Sans Toit, [publient annuellement un baromètre](#) du nombre d'enfants à la rue à la veille de la rentrée scolaire : jusqu'à 3000 enfants à la rue ont été comptabilisés.

De nombreuses collectivités ont soutenu les mobilisations "[Zéro enfant à la rue](#)".



Octobre 2023 et février 2024

Ultime recours des Villes : démarche contentieuse

Devant l'ampleur de la crise de l'hébergement d'urgence, cinq Villes ont lancé des recours indemnitaires contre l'Etat : **Bordeaux** (33), **Grenoble** (38), **Lyon** (69), **Rennes** (35) et **Strasbourg** (67). L'objectif est double : faire reconnaître la défaillance systémique de l'Etat en matière d'hébergement d'urgence et obtenir le remboursement des frais engagés par les collectivités en-dehors de leurs compétences. Ces [recours ont été formellement déposés le 15 février 2024](#). Une conférence à cinq voix avec les Maires concerné·es s'est tenue.



Une tribune et un [courrier à Emmanuel Macron](#) ont été transmis. Plusieurs collectivités ont soutenu la démarche des 5 Maires.

Aperçu des collectivités engagées sur le sujet :

Arcueil (94), Besançon (25), Bordeaux (33), Bourges (18), Clermont-Ferrand (63), Fontenay-sous-Bois (94), Grenoble, Grenoble Alpes Métropole (38), La Courneuve (93), Le Percy (38), Louvigny (14), Lyon Ville et Métropole (69), Marseille (13), Mérignac (33), Montpellier (34), Nancy (54), Nantes (44), Paris (75), Poitiers (86), Prades-le-Lez (34), Rennes Métropole (35), Rouen, Métropole Rouen Normandie (76), Strasbourg (67), Tours (37) et Villeurbanne (69).

Recommandations



Analyse
du foncier disponible sur le
territoire.

Mise à disposition de
logements disponibles.



Création de places
d'hébergement.



Signature de
convention d'occupation
temporaire.



Dialogue et
travail conjoint avec l'État
pour penser des solutions
d'hébergement et de
logement pérennes.

Sécurisation puis
résorption des situations
d'habitat informel.



Interpellation de l'État pour
une mise à l'abri effective
des personnes.



Soutien de l'hébergement
citoyen et des associations
locales.



Prévention et soins

Prévenir et faciliter l'accès aux soins aux personnes en situation de vulnérabilité et de précarité est essentiel pour favoriser leur bonne santé et bien-être et répondre aux enjeux de santé publique.

OUTILLER : Depuis 2018, la **Gironde** (33) et l'ARS Nouvelle Aquitaine ont lancé la **Coordo Santé MNA 33** qui favorise la collaboration inter-acteurs et développe des outils ressources pour les professionnel·les accompagnant les MNA. Dans le cadre du **groupe de travail sur les enjeux de vieillissement des immigré·es** animé par le **Val-de-Marne** (94) et l'ANVITA, a été créé le « **Guide pratique de l'interculturalité** » pour sensibiliser les acteurs du médico-social à l'approche interculturelle. Fort du Contrat Local de Santé de la Ville de **Bourges** (18), des **formations en médiation interculturelle** et sur le **traumatisme de l'exil** ont été proposées aux professionnel·les.

DROITS DE SANTÉ : Les Villes de **Chambéry** (73), **Bobigny**, **La Courneuve** (93) ou encore **Mérignac** (33) ont récemment mis en place des **mutuelles communales**. De même, **Alfortville** (94) a créé un **dispositif « santé-précarité »** pour payer les soins des personnes sans couverture/Aide Médicale d'Etat (AME). Durant les débats sur la loi Asile et Immigration, **Périgueux** (24) a **défendu l'AME** dans une **délibération** votée en conseil municipal.

SOINS : Plusieurs collectivités **soutiennent les centres de soins et de ressources** spécialisés en **santé mentale** des personnes exilées, comme la Région **Occitanie** avec

le **Centre Frantz Fanon** ou la **Métropole de Lyon** (69) avec **Orspere-Samdarra**, un observatoire national sur la santé mentale et les vulnérabilités sociales.

La Ville de **Tours** (37) soutient le **Centre Porte Ouverte**, qui offre **médecine généraliste et spécialisée**, pharmacie et accompagnement social à l'ouverture d'une couverture santé.

SANTÉ MENSTRUELLE : L'association Aide et Support et la Ville de **Rouen** (76) ont organisé une **collecte de protections menstruelles et de produits d'hygiène** pour les femmes exilées ukrainiennes. Une telle action a été mise en place par la Ville et le CCAS de **Lyon** (69) et Règles élémentaires pour les associations de lutte contre la précarité.

LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA : Pour la journée mondiale de lutte contre le VIH/sida de 2023, la Ville de **Paris** (75), la **Seine-Saint-Denis** (93) et leurs partenaires ont lancé une **campagne d'information** sur les traitements et le dépistage. Destinée au grand public, elle inclut des communications pour des groupes cibles : les **personnes LGBTQ+**, **exilées et travailleur·ses du sexe**.



Équipements sanitaires et d'hygiène

Garantes de la salubrité publique, les Communes et Intercommunalités assurent l'accès des structures sanitaires et d'hygiène aux habitant·es confronté·es à des situations de vulnérabilité et de précarité.

ACCÈS À L'EAU ET HYGIÈNE : De nombreux territoires ont mis en place des **bains-douches** et **laveries sociales**. C'est par exemple le cas des Villes de **Bordeaux** (33),

Lyon (69), **Saint-Denis** (93) ou encore **Strasbourg** (67). L'installation et la rénovation de **fontaines à eau** est également un prérequis fondamental.

LE SAVIEZ-VOUS ?



La **transposition dans le droit français de la directive européenne 2020/2184** définit comme autorité compétente des publics en « **difficultés d'accès à l'eau potable** » les communes ou leurs EPCI.



Alimentation

L'accès à une alimentation de qualité, saine et variée est un enjeu et un défi de santé publique majeur, en particulier pour les personnes en situation de précarité.

COORDINATION : Dans le cadre du **Diagnostic de la Précarité Alimentaire en Ile-de-France** porté par l'ANSA et le Centre de recherches pour l'études et l'observation des conditions de vie (Crédoc), se tient un **groupe de travail sur l'accès à l'alimentation**. Il explore trois thèmes : coopérations locales, logistique de l'aide et alimentation des familles hébergées à l'hôtel. Ce groupe réunit divers acteurs institutionnels et associatifs, dont la **Seine-Saint-Denis** (93) et **Paris** (75).



SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION : Dans le cadre de son Plan Alimentaire Territorial (PAT), la **Seine-Saint-Denis** (93) lance avec Action contre la Faim un « **chèque alimentation durable** », une aide expérimentale de 50€ octroyée pendant six mois, à laquelle s'ajoute un accompagnement social et nutritionnel. Sous l'impulsion de la société civile, certains territoires expérimentent des **Caisses commune de l'alimentation**, forme novatrice de protection sociale : la Commune de **Dieulefit** (26), le Département de la **Gironde** aux côtés des Villes de **Bordeaux** et de **Bègles** (33) ou encore les Villes de **Montpellier** (34) et de **Tours** (37).

SOUTIENS FINANCIERS : Dans un contexte d'urgence sociale, de nombreuses collectivités ont apporté un soutien financier supplémentaire à leur CCAS et CIAS, établissements publics au cœur des politiques d'aides alimentaires. C'est par exemple le cas de la Ville de **Strasbourg** (67) qui a **double l'enveloppe consacrée à l'aide alimentaire**, de la Ville de **Nancy** (54) qui a créé une **nouvelle aide alimentaire exceptionnelle** ou encore de la Ville de **Tours** (37) qui a voté un **bouclier social exceptionnel** visant notamment à renforcer l'aide alimentaire. En parallèle, et face à la situation critique des associations, des **aides exceptionnelles** leur ont été allouées, comme c'est par exemple le cas de la Ville de **Bordeaux** (33) aux Restos du Cœur et à la Banque alimentaire.

ACCÈS AUX DENRÉES : Plusieurs territoires soutiennent via leur budget participatif « **Les frigos solidaires** », association qui favorise la collecte et la mise à disposition de denrées alimentaires via un réfrigérateur installé dans l'espace public ou un commerce. Récemment, c'est le cas des Villes de **Lyon** (69) et **Nantes** (44). Pareillement, la Commune de **Figeac** (46) soutient l'association locale « **Les Amis du Freego** ». Les collectivités peuvent aussi soutenir les **épiceries sociales et solidaires**, comme c'est le cas de la Ville de **Saint-Denis** (93) pour **MARHABA** ou de **Strasbourg** (67) pour **La Caravelle**.

DONS : De plus en plus de collectivités font don des **excédents alimentaires** de leurs restaurants administratifs à des associations habilitées. En 2023, la Ville de **Grenoble** (38) a ainsi renforcé ce dispositif, en lien avec sept associations locales. Les Villes de **Bordeaux** (33), **Besançon** (25) ou encore de **Nantes** (44) ont mis en place des « **jardins nourriciers** » dans leurs espaces verts en vue d'en faire don.

DISTRIBUTION : Dans une double logique de faciliter l'accès à l'alimentation et à la culture, l'association bordelaise Le Garage Moderne propose des **petits déjeuners solidaires** dans des lieux culturels, en réponse à l'AMI lancé par la Ville de **Bordeaux** (33).

TIERS-LIEUX : La Ville de **Villeurbanne** (69), en lien avec ses partenaires, a mis en place « **L'Archipel** », un **tiers lieu alimentaire et social**. Le lieu propose la production et la distribution de repas, des cuisines partagées, des permanences sociales et un café associatif. La **Maison Engagée et Solidaire de l'Alimentation (MESA)** réunit les acteurs lyonnais de l'alimentation durable et de la lutte contre la précarité et fournit une cafétéria, un restaurant, une épicerie et propose des ateliers. Elle est soutenue par la **Ville** et la **Métropole de Lyon** (69).



Lieux de repos

Les dispositifs d'accueil de jour constituent des espaces essentiels pour garantir le bien-être des personnes exilées. Ces lieux fournissent à la fois un répit et un accès à divers services.

INCONDITIONNEL : Après un an d'expérimentation, « **La Trêve** », accueil de jour et espace ressource interculturel porté par la Ville de **Strasbourg** (67), se pérennise dans de nouveaux bâtiments. Ce lieu de répit offre des services essentiels d'hygiène tous les



jours de la semaine. Ouvert sur le quartier et la ville, le lieu favorise aussi la rencontre et l'insertion de tous-tes.

« **La Petite Pause** », située dans les locaux et co-porté avec le CCAS de la Ville de **Grenoble** (38), est un lieu de répit, de convivialité et d'activités ludiques à destination de toute personne sans possibilité de mise à l'abri. Ouvert le week-end, le lieu est encadré par une équipe de professionnel-les et soutenu par des bénévoles.

Autre exemple : celui de l'accueil de jour de la Ville de **Martigues** (13), un lieu convivial et inconditionnel où sont notamment proposés un accès et accompagnement au numérique et des activités socio-culturelles. En dehors des territoires urbains, les plus petites Communes s'engagent également, comme à **Buis-les-Baronnies** (26) où la Commune soutient l'association **Intervalle** qui gère un accueil de jour.

FEMMES : La Ville de **Clermont-Ferrand** (63) a inauguré le « **25-Gisèle Halimi** », un lieu d'accueil dédié aux femmes, notamment celles en situation de vulnérabilité, de précarité et/ou victimes de violence. L'espace propose divers services liés à l'accès aux droits, la parentalité, la santé, l'égalité de genre et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. De son côté, la Ville de **Montpellier** (34) travaille à l'ouverture d'un nouveau lieu d'accueil pour les femmes seules avec enfants, où seront proposés des permanences d'accès aux droits, de la garde d'enfant, de l'aide à la parentalité, de l'insertion professionnelle et l'aide au logement etc.

JEUNES : L'espace **TAMO**, porté par les CEMEA Pays de la Loire, accueille les jeunes exilé-es de 16 à 25 ans, avec le soutien du Département de Loire-Atlantique et de la Ville de **Nantes** (44). Ouvert les après-midis en semaine, il propose des activités culturelles, collectives et un accompagnement social et scolaire, gratuitement et sans inscription. Ses objectifs sont de réduire l'exclusion, d'accompagner vers l'autonomie et d'offrir un espace de détente et d'échange.

MAISON ACCUEILLANTE IKAMBERE

L'association Ikambere dispose d'une Maison accueillante à destination des femmes vivant avec le VIH. Ce lieu, situé à Saint-Denis (93), propose un accueil inconditionnel pour les femmes exilées, précaires et atteintes du VIH. Il permet un accompagnement social et thérapeutique, ainsi que des repas partagés et des ateliers collectifs pour favoriser le bien-être et l'estime de soi des personnes. Un accompagnement à l'insertion professionnelle est également proposé par une conseillère.

Recommandations



Création / soutien de centre de santé pluridisciplinaire, avec des espaces de soins, points d'informations et permanences pour l'accès aux droits de santé des personnes.



Soutien financier et matériel des acteurs de l'aide alimentaire.

Offre de temps de sociabilité via la cuisine et le partage de repas.

Octroi d'aides facultatives du CCAS.



Coordination des aides alimentaires locales.



S'assurer de l'accès à l'eau, l'hygiène et l'assainissement de toutes et tous.





Scolarisation

L'éducation est un profond vecteur d'inclusion sociale. Les mairies ont l'obligation légale de veiller à ce que son accès réel soit garanti pour tous-tes.

PÉRI ET EXTRA-SCOLAIRE : En réponse à la loi Asile et Immigration, la Ville de **Paris** (75) a voté une délibération réaffirmant garantir « l'inconditionnalité de l'accueil des enfants dans les centres de loisirs et les cantines scolaires ». De nombreuses collectivités mettent en place des tarifications sociales et solidaires. En 2023, la Ville de **Tours** (37) a élargi ses tarifications dans les cantines. À **Fontenay-sous-Bois** (94), les élèves inscrit-es à l'accueil périscolaires bénéficient d'un petit-déjeuner quotidien gratuit.



2023, la Ville de **Marseille** (13) a fourni gratuitement des kits de fournitures scolaires pour l'ensemble des élèves des écoles publiques. La Ville de **Strasbourg** (67) subventionne le projet porté par le Secours populaire et Caritas de paniers de fournitures scolaires à prix réduits.

CARTE SCOLAIRE : En lien avec son Observatoire de la démographie scolaire et de la réussite éducative et son projet métropolitain des solidarités, la **Métropole de Lyon** (69) ambitionne de faire évoluer la carte scolaire dans le but de favoriser la mixité sociale. **Clermont-Ferrand** (63) a repris en main les inscriptions scolaires afin de mieux répartir les élèves allophones entre les établissements.

FOURNITURES SCOLAIRES : À la rentrée scolaire

LE SAVIEZ-VOUS ?



Le décret n°2020-811 du 29 juin 2020 précise que seules les pièces justifiant de l'identité de l'enfant, de celle des personnes responsables et du domicile peuvent être demandées à l'appui d'une demande d'inscription scolaire.



Formation linguistique

Vecteur de cohésion sociale, l'apprentissage du français est au cœur de l'inclusion des personnes allophones et/ou nouvellement arrivées dans les territoires.

ORIENTATION : En vue de renforcer et proposer des parcours linguistiques adaptés, la Ville de **Strasbourg** (67) a créé la plateforme en ligne « Bonjour Strasbourg », portail d'orientation vers l'offre d'apprentissage du français. **Metz** (57) soutient La Maison du FLE, lieu d'accueil, d'échange, d'orientation, de formation et centre de ressources pédagogiques pour les acteurs et apprenant-es.

soutiennent l'association ERIS, qui organisent notamment des cafés FLE dans une bibliothèque municipale. La Ville de **Saint-Denis** (93) soutient Fable-Lab, une association de médiation linguistique qui propose des imagiers pour l'apprentissage du français. **Poitiers** (86) finance via son CTAL des ateliers linguistiques du français du quotidien, portés par Indigo formation.

SOUTENIR : De nombreuses collectivités subventionnent des centres socio-culturels ou associations qui dispensent des cours d'alphabétisation ou d'apprentissage du FLE, à l'instar de la Commune de **Buis-les-Baronnies** (26) avec l'Association Familiale 26, ou la Ville de **Blois** (41) et la Région **Centre-Val de Loire** avec la Maison Bégon. La Ville et la Métropole de **Lyon** (69)

LUTTE CONTRE L'ILLETRISME : La Région **Occitanie** finance le dispositif LECTIO-Illettrisme, des formations qui visent à consolider les compétences langagières dans le quotidien ou milieu professionnel. Afin de renforcer ses politiques en la matière, la Région **Centre-Val de Loire** a commandité une enquête afin de mesurer l'illettrisme et l'illectronisme sur son territoire.



Études supérieures

La reprise ou poursuite d'études des personnes étrangères, tout particulièrement exilées, est cruciale pour leur épanouissement social et économique. Les collectivités peuvent soutenir ce mouvement via divers biais.

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS : La Ville de **Paris** (75)



finance le **MEnS**, réseau des établissements engagés pour l'accueil des étudiant-es en exil qui fédère notamment plus de 50 universités en France. Elle siège également au collège des partenaires institutionnels de l'association. De son côté, la Ville de **Strasbourg** (67) soutient financièrement **l'AFEV** sur des actions de mentorat entre jeunes issu-es de familles réfugiées et étudiant-es universitaires. Enfin, le Conseil départemental de **Gironde** (33) soutient le collectif universitaire **AIME** (Accueil et Insertion des personnes Migrants et Exilées).

SOUTIEN DU D.U. PASSERELLE : Les Régions **Bourgogne-Franche-Comté**, **Centre-Val de Loire** et **Occitanie** apportent un soutien financier aux **Diplômes Universitaires (DU) Passerelle** de leurs universités, ces programmes d'études spécifiques destinés aux étudiant-es exilé-es comprenant généralement l'exonération des frais d'inscription, des cours de

français, des activités culturelles, un soutien administratif, social et psychologique, ainsi qu'une assistance à la reprise d'études.

DISPOSITIFS EXCEPTIONNELS : En 2022, la Région **Occitanie** a accordé une aide exceptionnelle à l'Université Paul-Valéry de Montpellier afin de mettre en place le **projet Ukraine Occitanie 2022-2023**. Ce projet visait à favoriser et à accompagner la reprise d'études des étudiant-es exilé-es en provenance d'Ukraine.

NUITS DES ÉTUDIANT-ES DU MONDE : Ces **célébrations interculturelles**, lancées à l'origine par la Ville de **Lyon** (69) et soutenues par l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF) et le réseau Erasmus Student Network (ESN), sont l'occasion pour les Villes et les établissements d'enseignement supérieur de **manifester leur hospitalité envers les étudiant-es étranger-es**. En 2023, de tels événements se sont par exemple tenus à **Besançon** (25), **Lyon** (69), **Marseille** (33), **Rouen** (76) et **Strasbourg** (67).

GRUPE DE TRAVAIL (GT) – ACCUEIL DES ÉTUDIANT-ES EXILÉ-ES

En 2022, l'ANVITA avait animé son GT#4 **dédié aux enjeux d'éducation et d'insertion professionnelle** des personnes exilées. Une session de travail avait alors été consacrée aux études supérieures.

Afin d'approfondir cette question, l'ANVITA, l'AVUF et le réseau MEnS collaborent depuis 2023 pour penser les coopérations possibles entre collectivités territoriales, associations et universités dans l'accueil et la formation des étudiant-es en exil. L'objectif est de les outiller en la matière et de faciliter la mutualisation des ressources.

Dans le cadre de ses travaux, plusieurs collectivités des réseaux de l'ANVITA et de l'AVUF ont été mobilisées : **Besançon** (25), **Bordeaux** (33), **Clermont-Ferrand** (63), **Montpellier** (34), **Nantes** (44), **Poitiers** (86), **Rouen** (76), **Strasbourg** (67) et la Région **Occitanie**.

Recommandations



Scolarisation
inconditionnelle dans les
établissements scolaires du
territoire.



Offre
des tarifications
solidaires ou la gratuité
à la cantine, aux accueils
périscolaires et aux
transports.



Coordination de l'offre
linguistique sur le territoire.



Mise en place
ou soutien de dispositifs
de médiation scolaire pour
les enfants allophones ou
en situation de mal-
logement



Formation
et sensibilisation
des agent-es des
bibliothèques du territoire
aux enjeux d'accueil et
d'interculturalité.

Mobilisation
et soutien en faveur des
jeunes étudiant-es exilé-es
du territoire.





L'insertion professionnelle

Les personnes exilées rencontrent de nombreux freins périphériques et obstacles dans leur insertion professionnelle. Leur accès à l'emploi est juridiquement conditionné au statut administratif. Il est donc nécessaire de développer des outils et services pour faciliter leur insertion.

INSERTION DES FEMMES EXILÉES :



Certains Centres d'Informations sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) d'Île-de-France proposent un accompagnement vers l'insertion professionnelle des femmes avec une attention particulière apportée aux femmes bénéficiaires de minima sociaux et celles issues des migrations. C'est notamment le cas du CIDFF parisien soutenu par la Ville de **Paris** (75) et de celui de Seine-Saint-Denis soutenu notamment par les collectivités de **Bobigny, Bagnole, La Courneuve, Montreuil, Saint-Denis** et le Département de **Seine-Saint-Denis** (93).

RESTAURATION :



L'association Marie Curry, soutenue par la Ville de **Bordeaux** (33) a ouvert un restaurant avec pour mission l'insertion professionnelle des femmes exilées et la mise en valeur de leur patrimoine culinaire. L'association forme également à l'entrepreneuriat les personnes intéressées.

Le **Refugee food festival**, né d'une initiative citoyenne, pose ses valises chaque année dans de nombreuses villes de France à l'occasion de la journée internationale des réfugiés. L'initiative permet la collaboration entre cuisinier-es réfugiés et restaurateur-ices locaux. De nombreuses collectivités la soutiennent notamment les Régions **Bourgogne Franche-Comté** et **Centre-Val de Loire, Bordeaux** (33), la **Métropole** et la Ville de **Lyon** (69), **Marseille** (13), et **Tours** (37). L'association Le Recho a organisé une seconde édition du **festival l'itinéraires Solidaires** en lien avec la Ville de **Bourges** (18) avec de nombreux temps prévus sur le thème de la cuisine durable et de l'hospitalité.

CTAI : Le Conseil régional **Centre-Val de Loire** a signé un CTAI avec l'État portant sur l'insertion professionnelle des personnes primo-arrivantes. Il se fonde sur sept axes : l'apprentissage linguistique à visée professionnelle, l'accès à la qualification, l'accès à la formation professionnelle, la levée des freins d'accès à la formation et à l'emploi, la professionnalisation d'écosystèmes d'acteurs sur ces sujets, la mise en place d'actions de valorisation de la politique d'intégration et la poursuite d'élargissement du champ du contrat à travers la CPRI. Pour accomplir ces missions et faire la mise en lien entre les différents acteurs, une chargée de mission dédiée à l'animation du CTAI a été recrutée.

SOCIO-ESTHÉTISME :



L'association **Joséphine** a ouvert des salons de beauté solidaires à **Clermont-Ferrand** (63), à **Paris** (75), et à **Moulins** (03). Soutenus par les collectivités, ces salons proposent un parcours d'insertion socio-professionnelle à destination des femmes à travers un accompagnement à la réappropriation

de son image.

L'association **La Cravate solidaire** accompagne les personnes en (ré)insertion professionnelle en luttant contre les discriminations liées à l'apparence. Elle propose différents temps : coaching en image et RH, socio-esthétique, ateliers numériques etc. Elle dispose d'une dizaine d'antennes en France soutenues notamment par les collectivités du réseau ANVITA : **Bordeaux** (33), **Clermont-Ferrand** (63), **Lyon** (69), **Marseille** (13), **Metz** (57) et **Paris** (75).



Mobilité

L'accès à un mode de transport public ou individuel est fondamental pour permettre l'autonomie des personnes ainsi que leur inclusion sociale et professionnelle.

MOBILITÉ VERTE : La Ville de **Die** et la **Communauté de Communes du Pays Diois** (26) soutiennent l'association Dromolib qui dispense des cours pour apprendre à faire du vélo en toute sécurité. **Loos-en-Gohelle** (62) par le biais de son CCAS et de l'association Initiative Solidaire propose un tarif réduit à destination des personnes précaires pour la location de vélo. Pour encourager le covoiturage, une **plateforme** a été soutenue entre autres par la Ville de **Saint-Pierre-d'Entremont** (73).

GRATUITÉ : Les collectivités d'**Arcueil** (94), **Bourges** (18) et **Figeac** (46) ont instauré la gratuité de leurs transports en commun. De son côté, la **Métropole de Rouen** (76)

propose des transports gratuits le week-end. Des tarifs solidaires peuvent être proposés aux demandeur-ses d'asile; comme le fait la **Métropole de Lyon** (69) ou encore la Région **Occitanie** pour ses trains régionaux.

RURALITÉ : Les collectivités peuvent améliorer leur service de transport à la demande dans les territoires ruraux afin de favoriser l'insertion socio-professionnelle des exilé-es. La Région **Occitanie** a renforcé l'accès à ce service pour les personnes demandeuses d'asile et BPI. **Saint-Baldoph** (73) via son CCAS a, quant à elle, mis en place depuis 2023 un service de navettes solidaires.

LE SAVIEZ-VOUS ?



L'ANVITA a participé à une contribution extérieure au Conseil constitutionnel pour signaler les atteintes aux droits contenues dans la loi asile et immigration notamment sur les questions de mobilité. L'article 15 entendait réécrire l'article L.1113-1 du Code des transports pour exclure les personnes aux droits incomplets des réductions tarifaires sur les titres de transport. Cet article a été censuré par le Conseil constitutionnel.



Parentalité

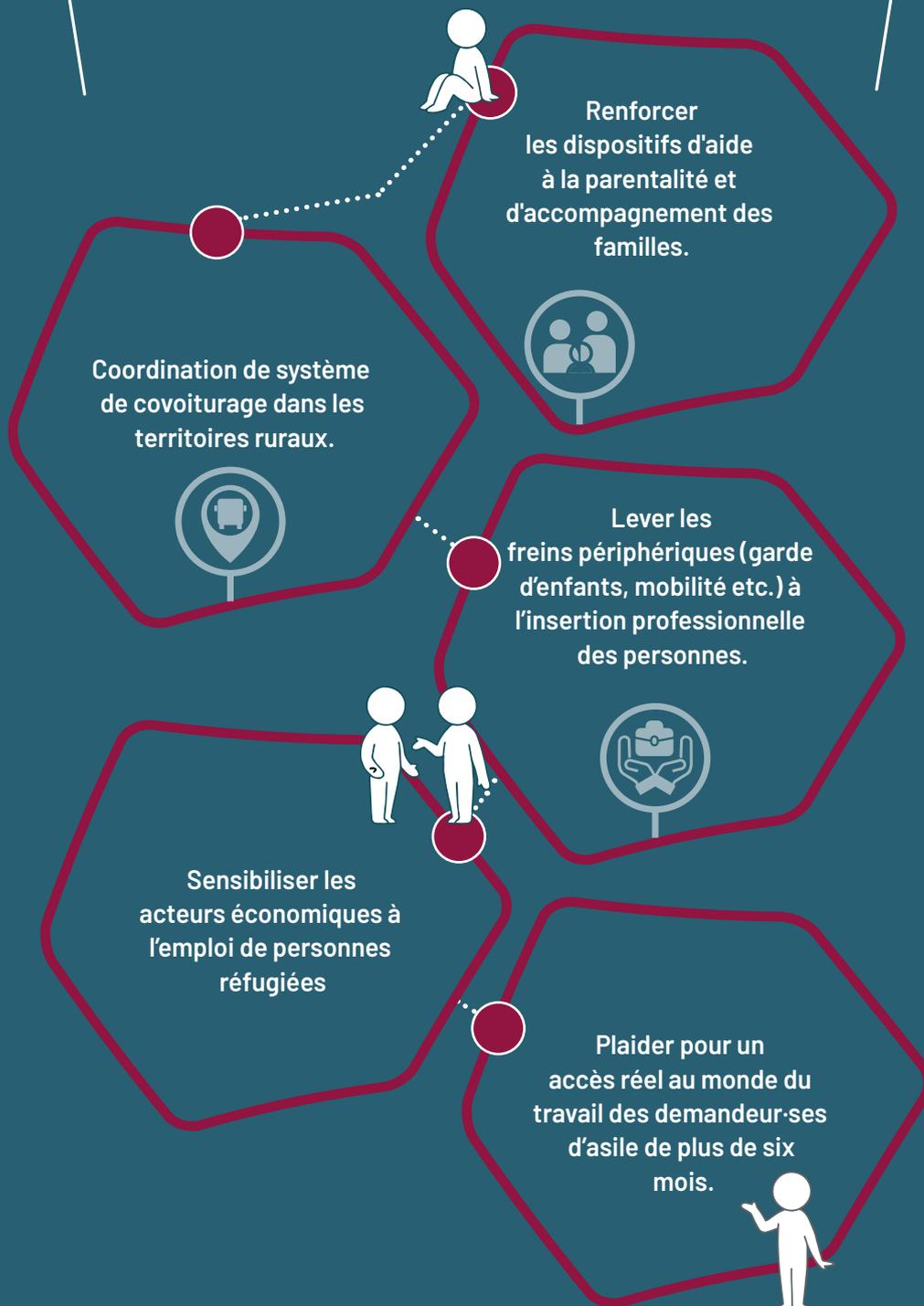
Les services de soutien sont essentiels pour l'intégration des personnes exilées, et notamment des mères. Ils favorisent le bien-être des enfants et leur adaptation à un nouvel environnement.

LIEUX DE RÉPIT : Le CCAS de **Grenoble** (38) a ouvert "L'étincelle", un lieu de répit et de partage destiné aux parents et à leurs enfants. Il offre un accueil inconditionnel et permet aux familles de se reposer et d'être soutenues par des professionnel-les. De même, **Clermont-Ferrand** (63) a ouvert le centre d'initiation artistique "Mille Formes", accessible gratuitement aux familles. Il encourage l'exploration artistique des enfants et de leurs accompagnant-es, favorisant ainsi la création de liens et le repos. **Bourges** (18) et son CCAS disposent d'un espace santé-parentalité, regroupant des structures sociales et médicales ainsi qu'un espace de repos.

ATELIERS : La Ville de **Tours** (37) propose des temps d'échange sur la parentalité avec des professionnel-les de santé et de la petite enfance. L'association bordelaise Zeki, soutenue par la Ville, propose des ateliers sociolinguistiques pour les parents dans l'objectif de pouvoir ensuite participer activement à leur vie scolaire.

CRÈCHES : **Tours** (37) par le biais de son CTAI propose la réservation de places au sein des structures de petite enfance pour les enfants des personnes réfugiées et primo-arrivantes. Sur ce sujet, **Rennes Métropole** (35) a révisé la tarification de ses crèches pour favoriser l'accès aux familles précaires.

Recommandations



UNE CITOYENNETÉ LOCALE INCLUSIVE À ANIMER

Les collectivités territoriales font vivre le principe de citoyenneté locale inclusive sur leur territoire, en facilitant l'accès aux droits civiques, culturels et politiques de l'ensemble de leurs habitant-es.



ÊTRE RECONNU·E EN TANT QUE CITOYEN·NE DU TERRITOIRE

p. 34

Éducation à la Citoyenneté Mondiale

•
Cérémonie de p-marrainage républicain

•
Carte de citoyenneté locale

PARTICIPER À LA VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE ET SPORTIVE

p. 36

Vie associative

•
Lien social
•
Sport et culture

PARTICIPER À LA VIE POLITIQUE LOCALE

p. 38

Droit de vote et d'éligibilité

•
Interpellation
•
Consultation et co-construction

ÊTRE RECONNU·E EN TANT QUE CITOYEN·NE DU TERRITOIRE



Éducation à la Citoyenneté Mondiale (ECM) //

L'engagement citoyen des habitant·es d'un territoire peut se jouer dans un mouvement transnational entre « ici » et « là-bas ». Les collectivités peuvent encourager et sensibiliser cette citoyenneté ouverte sur le monde.

INFORMER : Via son centre de ressources centré sur l'Éducation à la Citoyenneté Mondiale (ECM) « Via le Monde », le Département de la **Seine-Saint-Denis** (93) outille, accompagne et encourage les acteurs de son territoire dans leurs projets interculturels et de solidarité internationale (SI) « ici et là-bas ».



SOUTENIR : De nombreuses collectivités territoriales lancent des AAP ou règlements d'interventions destinés aux acteurs de SI de leurs territoires. Ces subventions soutiennent des actions à l'international et au local d'ECM. Cela est notamment fait par les Régions **Bourgogne-Franche-Comté**, **Centre-Val de Loire** et **Occitanie**. Les territoires peuvent également établir des critères précis d'attribution, à l'image de la Ville de **Strasbourg** (67) qui a mis l'accent en 2024 sur les droits des femmes et l'égalité de genre.

SENSIBILISER LES JEUNES : En territoire bisontin, le Tandems Solidaires est un dispositif multi-acteurs d'ECM en milieu scolaire, notamment porté par la Région **Bourgogne-Franche-Comté** et soutenu financièrement par la Ville de **Besançon** (25) dans ses écoles municipales.

De la même manière, la Ville d'**Annemasse** (74) encourage une citoyenneté ouverte sur le monde de ses jeunes habitant·es par des actions de sensibilisation et de mobilisation de la société civile.

ÉVÈNEMENTS : Le Festival des Solidarités (Festisol) est un temps fort international impulsé en France par une vingtaine d'organisations, qui promeut une citoyenneté solidaire et ouverte sur le monde. En sont partenaires permanents les Régions **Bourgogne-Franche-Comté**, **Centre-Val de Loire** et **Occitanie**, le Département de la **Seine-Saint-Denis** (93) et la Ville de **Paris** (75). La célébration a également déjà reçu le soutien de plusieurs Villes, dont **Besançon** (25), **Lyon** (69), **Malakoff** (92), **Montreuil** (93) ou encore **Nantes** (44).

La Ville de **Clermont-Ferrand** (63) a de son côté participé au « Forum Les Migrations font bouger le monde », un espace d'échange pluri-acteurs autour des ODD organisé dans le cadre du projet ODDyssée. Dans ce même projet, le prix J'M avait offert un soutien financier dans le cadre du festival Lafi Bala, pour la tenue d'un stand thématique sur les déplacé·es internes au Burkina Faso. La Ville de **Chambéry** (73) soutient chaque année l'association Chambéry Solidarité International dans l'organisation du festival.

ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ MONDIALE



L'Éducation à la Citoyenneté Mondiale est un référentiel éducatif défini par l'UNESCO qui replace l'Humain au centre des relations dans un monde interconnecté et globalisé. Elle se concentre sur l'engagement des acteurs en faveur de la paix, des droits humains et du développement durable. Elle soutient les ODD des Nations Unies, en accélérant les transitions sociales, écologiques et économiques. À l'occasion du cinquième Congrès européen sur l'ECM organisé par le Conseil de l'Europe et le Réseau européen d'ECM en novembre 2022, la Déclaration de Dublin a été ratifiée, engageant les gouvernements européens à renforcer leur action sur le sujet à l'horizon 2050.



Cérémonie de parrainage républicain

Les cérémonies de parrainage et marrainage républicain sont des événements symboliques où un-e citoyen-ne devient le parrain ou la marraine d'une personne exilée.

JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES MIGRANTES

Chaque année, l'ANVITA propose à son réseau de célébrer le 18 décembre avec l'organisation de cérémonies de parrainage républicain. En 2023, les Villes membres de **Barberaz**, **Chambéry** (73), **Clermont-Ferrand** (63), **Cognin**, **Dullin** (73), **Grenoble** (38), **Louvigny** (14), **Lyon** (69), **Montpellier**, **Prades-le-Lez** (34), **Rouen** (76), **Tours** (37), **Villeurbanne** (69) et **Paris** (75) et les territoires non adhérents d'Annecy (74) et Le Bourget-du-Lac (73), se sont engagés avec le concours de leurs partenaires associatifs. Au total, plus de 160 personnes ont été parrainées à cette occasion. Les Villes de **Bordeaux** (33) et **Perigueux** (24) ont soutenu l'initiative en organisant des temps forts.

CÉRÉMONIES THÉMATIQUES : Afin de favoriser le lien social, la Ville de **Clermont-Ferrand** (63) a mis à l'honneur les valeurs du sport pour ses cérémonies de 2023. Aux côtés des acteurs de défense des droits humains, les associations et clubs sportifs ont été invités à parrainer des personnes et à favoriser leur pratique sportive.

PUBLICS VISÉS : La Ville de **Martignes** (13) et ses partenaires associatifs ont organisé leur première cérémonie de parrainage républicain. À cette occasion, six mineur-es non-accompagné-es ont été parrainé-es. Cette démarche s'ancre dans leur parcours citoyen, culturel et sportif dans la ville.

FORMATION DES M-PARRAIN-ES : Après avoir diffusé un appel à volontaires auprès de sa population, la Ville et le CCAS de **Montpellier** (34) ont organisé une réunion de formation pour les futur-es m-parrains. Une fiche d'aide a été élaborée pour guider les parrains et marraines. À l'issue de la cérémonie, le CCAS reste mobilisable pour accompagner les binômes via une adresse mail dédiée.

CARTE DE PARRAINAGE : Pour la deuxième année consécutive, l'association APAVIA et la Mairie du **Vigan** (30) ont organisé le parrainage républicain de 20 personnes exilées. Une carte leur a été délivrée, leur permettant un accès aux lieux patrimoniaux du territoire.



Carte de citoyenneté locale

Les cartes de citoyenneté locale sont des outils innovants permettant de reconnaître tous-tes les habitant-es d'un territoire comme pleinement citoyen-nes. Elles peuvent faciliter voire ouvrir l'accès à des services locaux.

ÉVOLUTION : La Ville de **Paris** (75) a voté une délibération en 2024 dans laquelle elle s'engage à faire évoluer sa carte citoyenne, principalement basée sur les valeurs de démocratie locale participative, en un dispositif plus large d'accès aux droits qui serait également accessible aux personnes exilées âgées de plus de six ans.

EXPÉRIMENTATION : À l'occasion de la Biennale de l'Hospitalité et dans le cadre du programme Cities4Refugees, la Ville de **Villeurbanne** (69) a officiellement distribué ses cartes de citoyenneté locale. Ouverte aux personnes physiques et morales ayant un lien avec la ville, elle permet une reconnaissance

symbolique de la citoyenneté de tous-tes et un accès facilité à des ressources sur l'accès aux droits. Cette version expérimentale ambitionne à être agrémentée par d'autres services au fil du temps.

PASSEPORT UNIVERSEL : Pour la journée internationale de lutte contre les discriminations raciales et pour la fraternité entre les peuples, le 21 mars 2024, la Ville de **Montreuil** (93) a remis en salle des mariages des passeports universels à deux membres du collectif des sans-papiers de la ville. Créé par l'Organisation pour une Citoyenneté Universelle, ce passeport promeut la libre circulation des personnes et une citoyenneté inclusive.

PARTICIPER À LA VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE ET SPORTIVE



Vie associative

Les collectivités peuvent soutenir la pleine participation des personnes exilées à la vie associative qui représente un vecteur de lien social et d'autogestion fort.

ASSOCIATIONS DES DIASPORAS : Les collectivités peuvent soutenir les OSIM (Organisations de Solidarité Internationale Issues des Migrations) de leurs territoires. C'est notamment le cas de la Ville de **Nantes** (44) avec Mémoire de l'Outre-mer ou de la Ville de **Bordeaux** et du Département de la **Gironde** (33) avec AQAFI (Aquitaine Afrique Initiatives). Ce soutien peut être régional : le **Centre-Val de Loire** subventionne Centraider, le réseau régional des diasporas.

ÉVÈNEMENTS : La Ville de **Paris** (75) et l'Association Internationale des Maires Francophones ont organisé en mars 2024 une journée de tables rondes sur les « Diasporas, diplomatie des villes : Défis et Opportunités ». La Ville de **Saint-Denis** (93) a soutenu l'évènement organisé

par le FORIM pour la journée internationale des droits des femmes de 2024, qui a mis à l'honneur les actions et voix des femmes issues de diasporas. Enfin, la Ville de **Schiltigheim** (67) convie régulièrement l'association Africa Bégué à ses manifestations culturelles et de vie associative.

VALORISATION DU BÉNÉVOLAT : La Ville de **Bordeaux** (33) a créé le Prix Bordeaux Terre de Solidarité qui récompense chaque année 28 initiatives citoyennes et associatives. En 2023, cette cérémonie d'honneur a célébré quatre actions « coups de cœur ». La Ville de **La Flèche** (72) a remis des médailles à neuf bénévoles locaux pour leurs actions.

LE SAVIEZ-VOUS ?



La liberté d'association pour les personnes étrangères est garantie par la loi du 9 octobre 1981.



Lien social

Les personnes en situation de vulnérabilité et de précarité subissent tout particulièrement l'isolement et l'exclusion. De nombreuses actions visent à y pallier.

SOUTIEN DES ACTEURS : Le Département de la **Gironde** (33) a lancé un appel à initiatives locales (AIL) de développement social. Dans une logique de promotion de l'exercice de la citoyenneté et d'innovation sociale, il finance des actions qui favorisent le lien social, l'inclusion, l'autonomie et le vivre et faire ensemble.

AUTOUR DE L'ALIMENTATION : Afin de faire vivre la diversité culturelle et culinaire sur son territoire, la Commune de **d'Ornans** (25), l'association AMIGO et le café solidaire CASOLI ont organisé un pique-nique « saveurs du monde ». Pour la journée internationale des migrant-es 2023, la Ville de **Melle** (79) et ses partenaires ont invité les acteurs locaux et les première-s concerné-es à partager un repas. À **Barberaz** (73) les résident-es du CHU et les riverain-es ont cuisiné

un repas lors d'une fête des voisins interculturelle et solidaire.

(TIERS) LIEUX : Les centres socio-culturels ou cafés associatifs sont des lieux de convivialité essentiels. « Le Fait tout » est un lieu organisé par et pour les habitant-es, où se déroulent actions socio-éducatives, animations, repas participatifs etc. Il bénéficie du soutien financier de la Ville de **Montreuil** et de la **Seine-Saint-Denis** (93), dont il est lauréat de son AAP. Depuis 2024, la Ville de **Paris** (75) consacre un nouvel équipement à la Maison des réfugié-es, lieu de rencontre dédié à l'inclusion sociale des personnes exilées où se croisent activités culturelles et cours de langue. La Ville de **Puy Saint-André** (05) aménage, quant à elle, un nouveau lieu de vie sur sa commune pour favoriser le lien social de ses résident-es.





Sport et culture

L'accès à la pratique sportive, culturelle et artistique est un facteur essentiel du bien et mieux vivre des personnes en situation de vulnérabilité et de précarité.

VILLE AMBASSADRICE : Riche de son engagement pour la promotion des livres et de la lecture pour toutes et tous, la Ville de **Strasbourg** (67) est **Capitale mondiale du livre UNESCO 2024**. Son programme s'articule en cinq axes, notamment « Ville refuge », dans lequel la Ville réaffirme la culture et la lecture comme leviers de paix, de défense des droits humains et d'interculturalité. Dans ce cadre, **Strasbourg** est **partenaire de Bibliothèques Sans Frontières (BSF)** pour leur action « Mon sac de livres » en direction des enfants réfugié-es. La Ville de **Bourges** (18) a inscrit sa labellisation comme **Capitale européenne de la culture 2028** dans les valeurs de solidarité et de changement des récits autour des migrations.

APPEL À PROJETS : Les territoires peuvent appuyer les initiatives de leurs acteurs locaux en matière d'accès inclusif à la culture et au sport. C'est dans cette perspective et en écho à la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté que la **Métropole de Lyon** (69) a lancé son AAP « Culture(s) et Solidarités », qui soutient des projets culturels à visée sociale. En 2023, des jeunes MNA ont par exemple pu participer à la **création artistique d'une pièce de théâtre** en lien avec la Compagnie Désoblique et l'association Terramies. De la même manière, le Conseil départemental de la **Seine-Saint-Denis** (93) a lancé l'AAP « Inser'Sport » afin de soutenir des actions innovantes pour les publics en parcours d'insertion, éloignés de la pratique sportive.

PRIX J'M : Le Prix « J'M - Jeunesses et Migrations » est une initiative déployée dans le cadre du projet « **ODDyssée - Les Migrations font bouger le monde** ». Il vise à appuyer les actions locales et internationales de sensibilisation aux liens entre migrations et ODD. Ce dispositif technique et financier a bénéficié du soutien des partenaires associatifs du projet ainsi que

des Villes de **Chambéry** (73), **Clermont-Ferrand** (63) et **Lomme** (59). Par exemple, l'association des étudiant-es sénégalais-es de Clermont-Ferrand a été récompensée pour sa **pièce de théâtre visant à déconstruire les préjugés sur les migrations**.

TEMPS FORTS : Plusieurs collectivités célèbrent le 20 juin, **journée internationale des personnes réfugiées**, par un événement grand public favorisant la rencontre entre riverain-es et personnes exilées via diverses activités sportives, culturelles et représentations artistiques. C'est par exemple le cas de la **journée organisée annuellement** par la **Métropole Rouen Normandie**, rejointe en 2024 par la Ville de **Rouen** (76) ou de **PASS'SPORT Festival**, temps fort porté par les associations iséroises et soutenu par la Ville et la Métropole de **Grenoble** (38). Le Département de la **Seine-Saint-Denis** (93) a accueilli la première édition de l'**Olympiade de la solidarité aux réfugiés** en 2023. Porté par le Comité départemental Olympique et sportif 93 et soutenu par les structures d'accueil et les clubs sportifs locaux, l'événement a rassemblé plus de 70 participant-es exilé-es autour de diverses activités sportives.

GRATUITÉ : De nombreux territoires instaurent la gratuité de leurs établissements culturels afin d'en favoriser l'accès pour tous-tes. Récemment, c'est notamment le cas des Villes de **Marseille** (13), **Nantes** (44) et **Rouen** (76) pour les inscriptions dans leurs bibliothèques municipales.

REPRÉSENTATION ARTISTIQUE : À l'occasion de la signature d'un CTAI entre la Ville de **Metz** (57), son CCAS et la Préfecture en 2023, une **représentation de théâtre forum sur l'accès aux droits** a été réalisée par différentes structures associatives et personnes premières concernées du territoire.



PARTICIPER À LA VIE POLITIQUE LOCALE



Droit de vote et d'éligibilité

Aux côtés de la société civile, les collectivités locales sont des acteurs historiques de la lutte pour la conquête des droits politiques de leurs citoyen·nes étranger·es.

PLAIDOYER : À l'appel du réseau européen Voting Rights for All Residents, dont est membre le collectif J'y suis J'y vote, de nombreux maires européen·nes ont signé la [Déclaration pour le droit de vote de leurs résident·es étranger·es](#) aux élections locales. Une trentaine de territoires français sont signataires, parmi lesquels une majorité sont membres de l'ANVITA : **Alfortville**, **Arcueil** (94), **Bagnolet** (93), **Barberaz** (73), **Bobigny** (93), **Bourges** (18), **Castanet-Tolosan** (31), **Fontenay-sous-Bois** (94), **Grenoble**, **Grenoble Alpes Métropole** (38), **La Flèche** (72), **Le Percy** (38), **Lyon** (69), **Malakoff** (92), **Marseille** (13), **Nancy** (54), **Nantes** (44), **Paris** (75), **Pont-Péan** (35), **Saliès** (81), **Saint-Denis**, **Seine-Saint-Denis** (93), **Schiltigheim**,

Strasbourg (67), **Villeurbanne** (69) et **Yvelon** (50). Cette Déclaration a été officiellement lancée lors de la [Journée internationale pour le droit de vote pour tous·tes](#).

TEMPS FORT : **Rennes Métropole** (35) a organisé un colloque consacré au « [Racisme, le choix collectif d'en sortir](#) » le 22 mars 2024, afin d'inaugurer son [Observatoire métropolitain des discriminations](#). Une table ronde animée par l'équipe de l'ANVITA sur la « [Citoyenneté des personnes non-nationales : droit de vote et participation à la vie locale, des initiatives éclairantes](#) » a réuni la Ville de **Clermont-Ferrand** (63), le collectif J'y suis J'y vote, et une docteure de Sciences Po.

LE SAVIEZ-VOUS ?



68% de la population française se déclare favorable au droit de vote des étranger·es aux élections locales. Source : Institut Harris Interactive pour la [Lettre de la citoyenneté, 2023](#).



Interpellation

Comme tout·es citoyen·nes d'un territoire, les personnes exilées peuvent participer à l'interpellation des autorités publiques compétentes sur différents sujets qui les concernent.

PARLEMENT DE RUE : Inspiré d'une initiative à Bruxelles, un consortium d'associations et de collectifs sans-papiers ont monté un [Parlement de rue](#), une audition parlementaire mise en scène dans l'espace public par des personnes exilées en [réponse à la loi asile et immigration](#). Cette action de [mobilisation et de sensibilisation](#), soutenue par l'ANVITA, vise à rendre audible et à visibiliser la parole, les expériences et revendications des personnes premières concernées par ces politiques. Une telle mobilisation a eu lieu en juillet 2023 avec l'aide de la Ville de **Paris** (75). Un [kit de répliation](#) est à disposition des acteurs locaux en vue d'essaimer l'initiative dans d'autres territoires.

INITIATIVE CITOYENNE EUROPÉENNE : Lancée par des élèves d'un collège rennais, cette ICE « [Dignity in Europe](#) » vise à interpeller la Commission européenne en [faveur d'un accueil digne des personnes migrantes](#) via l'instauration de normes d'accueil contraignantes fondées sur les droits humains et l'établissement d'un nouveau mécanisme de répartition. La démarche a reçu le soutien de nombreuses organisations et citoyen·nes européen·nes, notamment de la Ville et de la **Métropole de Rennes** (35) qui ont activement [participé au comité organisateur de l'ICE](#) et l'ont portées devant les institutions européennes.



Consultation et co-construction

Impliquer les citoyen-nés étranger-es dans l'élaboration et la conduite des politiques publiques est un impératif démocratique local qui participe à leur légitimité, ainsi qu'à la valorisation du savoir d'usage des personnes.

PROGRAMME POLITIQUE : Adopté en mars 2023,



le nouveau **projet métropolitain des solidarités** de la **Métropole de Lyon** (69) a été construit dans une **démarche collaborative de concertation et de co-construction** avec les professionnel-les

du champ social et médico-social, les associations locales et les habitant-es. Le **Groupe d'Évaluation et de Participation pour l'Inclusion (GEPI)**, espace de participation citoyenne autour des politiques sociales et d'inclusion métropolitaines, a notamment été mobilisé. La Commune de **Melle** (79) a monté un **groupe projet autour de l'accueil inconditionnel** réunissant élu-es, associations et personnes premières concernées. Véritable comité consultatif, ce groupe favorise la mise en réseau et la mutualisation d'informations.

COLLABORATION : En 2024, **Clermont-Ferrand** (63), **Lyon** (69) et **Grenoble Alpes Métropole** (38) se sont lancées dans le **projet Resilient cities** porté par PLACE network, qui prône la résilience des démocraties locales par la collaboration entre nouveaux arrivant-es et élu-es locaux. Via les formations et ateliers, l'objectif est d'ouvrir à une meilleure participation des personnes dans les instances démocratiques locales.

TERRITOIRES D'INTÉGRATION : En vue d'élaborer un CTAI en cohérence avec les besoins des primo-arrivant-es, la **Métropole Rouen Normandie** (76) a **diffusé en ligne et en personne un questionnaire traduit en cinq langues**. À l'issue, une vingtaine de personnes a été identifiée pour s'impliquer dans la **mise en œuvre et la gouvernance du contrat**. L'objectif est notamment d'organiser des ateliers

participatifs plurilingues, sur le modèle des conseils de vie sociale d'établissements médico-sociaux.

NUIT DE LA SOLIDARITÉ : En 2023, la Ville de **Bordeaux** (33) a renforcé le comité scientifique de la **Nuit de la solidarité** en intégrant de nouveaux partenaires. Ainsi, **trois personnes à la rue volontaires ont intégré les comités de pilotage externes**. En lien avec les services du CCAS, elles ont activement contribué à l'élaboration du questionnaire, la planification et la formation des agent-es et la sensibilisation des bénévoles.

ASSEMBLÉE CITOYENNE : Fort d'un financement européen, **Grenoble Alpes Métropole** (38) a lancé en 2023 son **projet AGORA, l'Académie pour la participation des personnes réfugiées**. Pendant un an, 16 personnes réfugiées volontaires se sont réunies afin d'évaluer les politiques, programmes et dispositifs métropolitains existants en termes d'accueil et d'intégration. Ces travaux nourrissent également les réflexions sur les thématiques à prioriser dans le CTAI.

DÉBAT : Dans le cadre des débats sur la loi asile et immigration, une **Convention citoyenne locale** sur l'immigration a été organisée début 2024 par diverses organisations blésoises. Responsables politiques, représentant-es associatifs et citoyen-nés concerné-es se sont réuni-es pour débattre des enjeux liés à l'immigration et des actions pouvant être mises en place. À cette occasion, la Ville de **Blois** (41) et la Région **Centre-Val de Loire** ont défendu une approche inclusive et humaniste de l'accueil.

OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE – OIDP

L'**OIDP** est un réseau international de Villes, organisations et centres de recherche autour de la démocratie participative locale. Partenaire de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), l'**OIDP** reçoit le soutien financier de six autorités locales dans le monde, dont les Villes de **Grenoble** (38) et de **Lyon** (69). En 2023, le prix « Bonne pratique en participation citoyenne » a notamment été décernée à la Ville et la **Métropole de Rennes** (35) pour l'ICE.

Recommandations



Soutien financier et matériel à la création en association des personnes premières concernées.



Favoriser l'accès au sport et à la culture pour les personnes aux droits incomplets.



Lever les freins périphériques pour assurer la participation effective des personnes exilées aux espaces de réflexion



Plaider pour un droit de vote et d'éligibilité des personnes étrangères aux élections locales.



Intégration des associations diasporiques dans les espaces de consultation et de co-construction du territoire.

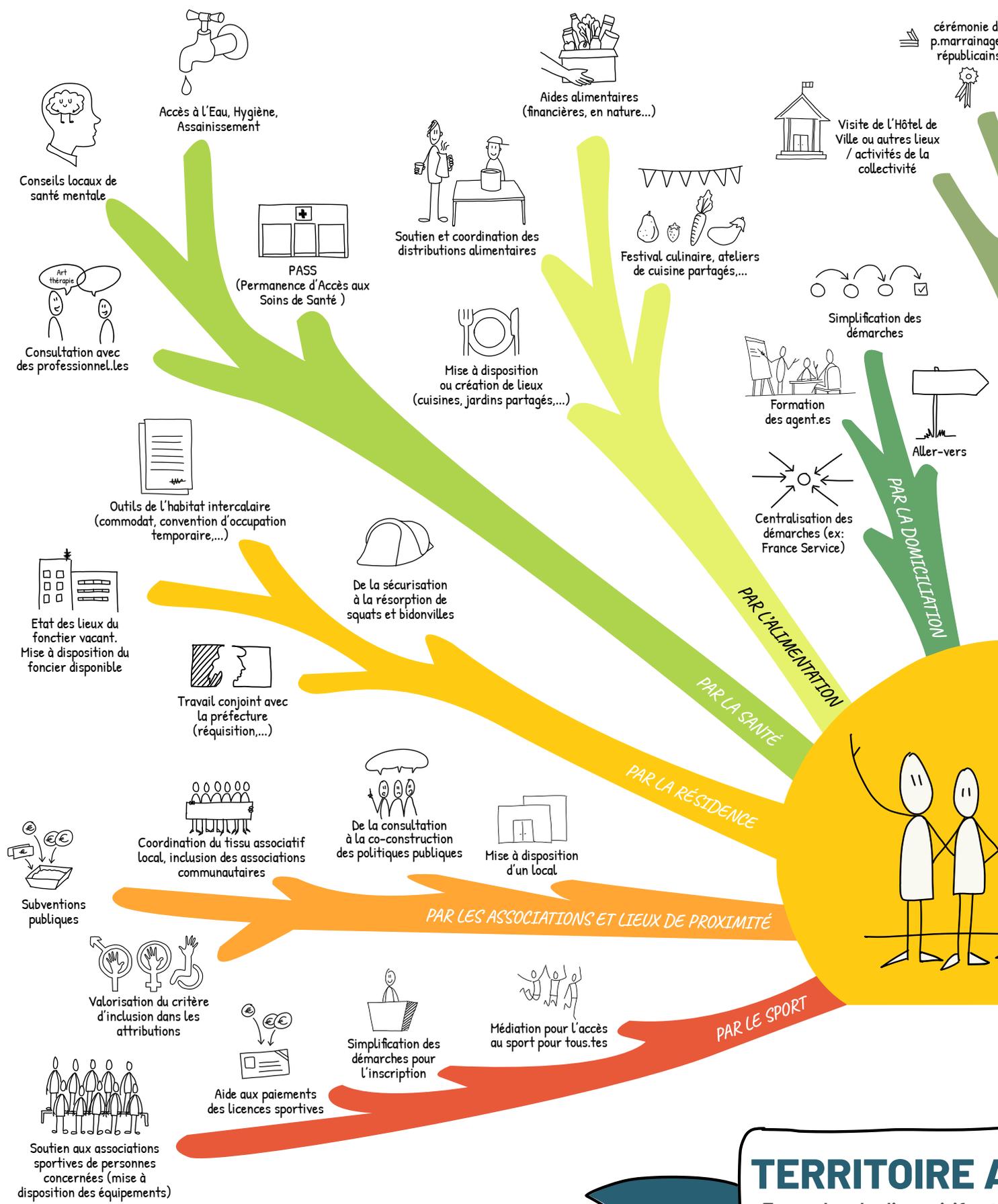


Évaluation des politiques publiques de la collectivité avec les personnes bénéficiaires.



Index des collectivités

- ALFORTVILLE** (94) : p. 8, 11, 23, 38.
ALLONNES (72) : p. 9, 11, 12.
ANNEMASSE (74) : p. 9.
ARCUEIL (94) : p. 11, 12, 21, 31, 38.
ARGENTON-SUR-CREUSE (36) : p. 16.
BAGNOLET (93) : p. 8, 30, 38.
BARBERAZ (73) : p. 13, 35, 36, 38.
BEGLES (33) : p. 10, 11, 24.
BESANÇON (25) : p. 9, 11, 13, 19, 21, 24, 28, 34.
BESSANCOURT (95) : p. 9.
BLOIS (41) : p. 9, 27, 39.
BOBIGNY (93) : p. 8, 9, 11, 12, 23, 30, 38,
BORDEAUX (33) : p. 9, 10, 11, 13, 16, 17, 19, 20, 21, 23, 24, 28, 30, 31, 35, 36, 39.
BOURGES (18) : p. 8, 9, 10, 11, 21, 23, 30, 31, 37
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ : p. 28, 30, 34.
BUIS-LES-BARONNIÉS (26) : p. 25, 27.
CA PAYS BASQUE (64) : p. 10.
CASTANET-TOLOSAN (31) : p. 11, 38.
CC CLUNISOIS (71) : p. 9.
CC DU DIOIS (26) : p. 8, 16, 31.
CENTRE-VAL DE LOIRE : p. 8, 10, 11, 27, 28, 30, 34, 36, 39.
CHAMBERY (73) : p. 8, 9, 13, 23, 34, 35, 37.
CHERBOURG-EN-COTENTIN (50) : p. 11.
CLERMONT-FERRAND (63) : p. 8, 9, 11, 12, 17, 19, 21, 25, 27, 28, 30, 31, 34, 35, 37, 38, 39.
COGNIN (73) : p. 13, 35.
DIE (26) : p. 8, 11, 31.
DIEULEFIT (26) : p. 8, 12, 24.
DULLIN (73) : p. 9, p. 35.
FIGEAC (46) : p. 10, 11, 13, 24, 31.
FONTENAY-SOUS-BOIS (94) : p. 9, 11, 13, 21, 27, 38.
FORGES (17) : p. 9, 11, 19, 20.
FOURNEAUX (73) : p. 11.
GIRONDE (33) : p. 10, 11, 13, 16, 17, 23, 24, 28, 36.
GRABELS (34) : p. 9, 10.
GRANVILLE (50) : p. 10, 11.
GRENOBLE (38) : p. 8, 11, 13, 17, 19, 21, 24, 25, 31, 35, 37, 38.
GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLÉ (38) : p. 8, 9, 11, 21, 37, 38, 39.
GUILLESTRE (05) : p. 11.
HENDAYE (64) : p. 9, 10.
JARCIEU (38) : p. 10.
LA COURNEUVE (93) : p. 8, 9, 21, 23, 30.
LA FLECHE (72) : p. 10, 11, 36, 38.
LA TALAUDIÈRE (42) : p. 9, 11.
LAMBERSART (59) : p. 17.
LE PERCY (38) : p. 8, 11, 21, 38.
LE VIGAN (30) : p. 19, 35.
LOOS-EN-GOHELLE (62) : p. 31.
LOUVIGNY (14) : p. 11, 21, 35.
LYON (69) : p. 9, 10, 11, 13, 16, 17, 19, 21, 23, 24, 27, 28, 30, 34, 35, 38, 39.
LYON MÉTROPOLÉ (69) : p. 11, 13, 16, 17, 19, 20, 21, 23, 24, 27, 30, 31, 37, 39.
MALAKOFF (94) : p. 8, 10, 11, 34, 38.
MANDAGOUT (30) : p. 11, 13.
MARSEILLE (13) : p. 8, 9, 11, 17, 19, 20, 21, 27, 28, 30, 37, 38.
MARTIGUES (13) : p. 9, 11, 16, 25, 35.
MELLE (79) : p. 9, 10, 11, 13, 36, 39.
MERIGNAC (33) : p. 10, 11, 19, 21, 23.
METZ (57) : p. 16, 27, 30, 37.
MIRABEL-ET-BLACONS (26) : p. 13.
MONTPELLIER (34) : p. 8, 9, 10, 11, 17, 19, 21, 24, 25, 28, 35.
MONTREUIL (93) : p. 11, 12, 13, 20, 30, 34, 35, 36.
NANCY (54) : p. 9, 11, 17, 21, 24, 38.
NANTES (44) : p. 9, 10, 11, 16, 17, 19, 21, 24, 25, 28, 34, 36, 37, 38.
NOTRE-DAME-DE-L'OSIER (38) : p. 8, 11.
OCCITANIE : p. 8, 10, 17, 23, 27, 28, 31, 34.
ORNANS (25) : p. 9, 36.
PARIS (75) : p. 8, 9, 11, 16, 17, 20, 21, 23, 24, 27, 28, 30, 34, 35, 36, 38.
PERIGUEUX (24) : p. 11, 23, 35.
POITIERS (86) : p. 8, 9, 10, 11, 17, 18, 19, 20, 21, 27, 28.
PONT-PEAN (35) : p. 10, 11, 38.
PRADES-LE-LEZ (34) : p. 9, 10, 11, 13, 21, 35.
PUY-SAINT-ANDRÉ (05) : p. 36.
RELECO-KERHUON (29) : p. 20.
RENNES MÉTROPOLÉ (35) : p. 8, 9, 11, 16, 21, 31, 38, 39.
ROUEN (76) : p. 9, 11, 13, 16, 20, 21, 23, 28, 35, 37.
ROUEN NORMANDIE (76) : p. 11, 21, 31, 37, 39.
SAINT-BALDOPH (73) : p. 16, 31.
SAINT-DENIS (93) : p. 8, 11, 17, 19, 23, 24, 27, 30, 36, 38.
SAINT-PIERRE D'ENTREMONT (38) : p. 31.
SALIES (81) : p. 9, 10, 11, 20, 38.
SCHILTIGHEIM (67) : p. 36, 38.
SEINE-SAINT-DENIS (93) : p. 8, 9, 11, 13, 17, 20, 23, 24, 30, 34, 36, 37, 38.
STRASBOURG (67) : p. 8, 9, 10, 11, 12, 13, 17, 19, 20, 21, 23, 24, 25, 27, 28, 34, 37, 38.
TOURS (37) : p. 8, 9, 10, 11, 12, 23, 24, 27, 30, 31, 35.
VAL-DE-MARNE (94) : p. 23.
VILLEURBANNE (69) : p. 8, 9, 10, 11, 12, 13, 16, 19, 20, 21, 24, 35, 38.
VIZILLE (38) : p. 17.
YQUELON (50) : p. 38.



PAR LA CITOYENNETÉ

Bienvenue !

Accueil des nouveaux arrivant.es

Carte de citoyenneté locale

Ville amie des enfants

Liberté. Égalité. Fraternité

Scolarisation inconditionnelle

Crèche municipale

Aide / Gratuité de la cantine, du périscolaire, des transports scolaires

Médiation scolaire, préscolarisation dans les bidonvilles

Couloirs universitaires

Garde d'enfants pour participation des parents

Tarifcation solidaire aux loisirs

Conseil local de la jeunesse

Co-construction d'évènements à destination de la jeunesse

Formation des travailleurs.es sociaux

Ecrivain.es publics, traducteur.rices pour l'accompagnement des démarches

Permanence juridique, équipe juridique mobile, caravane d'informations des droits

Création d'outils, de plateforme numérique

Soutien à la formation professionnelle

Missions Locales

Soutien à la régularisation par le travail

Chantier d'insertion, formation d'apprentissage

Coordination des cours de FLE, recensement de l'offre, équivalence niveaux de langues

Soutien aux acteurs

PAR LA JEUNESSE

PAR L'ACCÈS AUX DROITS

PAR L'ACCÈS AU TRAVAIL

PAR L'APPRENTISSAGE DE LA LANGUE

PAR LA MOBILITÉ

PAR LA CULTURE

Evènements festifs et de sensibilisation

Temps de rencontre culturelle entre citoyen.nes

Coordination de co-voiturage en zone rurale

Soutien à la création et à la programmation de l'offre culturelle offerte par les premier.es concerné.es

Aides financières à la mobilité douce (vélo,...)

Aide au permis de conduire

Création d'outils

Tarifcation solidaire Gratuité des transports (en commun, régionaux,...)

Ateliers de conversation

ACCUEILLANT de pratiques inconditionnels

Offre d'un nombre de places aux bénéficiaires des associations

Places suspendues pour des évènements



ANVITA

ASSOCIATION NATIONALE
DES VILLES ET TERRITOIRES ACCUEILLANTS

Plus d'informations : <https://anvita.fr>